PROJET DE RECHERCHE-ACTION SUR LA PAUVRETÉ À OPITCIWAN

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012-2017

Comité Nikaniw

Septembre 2017

CONSEIL DES ATIKAMEKW D'OPITCIWAN

PROJET DE RECHERCHE ACTION SUR LA PAUVRETÉ COMITÉ NIKANIW

CHAIRE CONDITION AUTOCHTONE

La Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée est affiliée au Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA) de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval.

Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée
Université Laval
Pavillon Charles-De Koninck
1030, avenue des sciences humaines
Local 2439
Québec, QC
Canada, G1V 0A6
Téléphone : (418) 656-7596
Télécopieur : (418) 656-3023
Chaireconditionautochtone@fss.ulaval.ca

Rédaction : Gérard Duhaime, Stéphanie Chachai, Patrick Bacon
Révision : Claudette Awashish, Gerthie Chachai, Sébastien Lévesque
Mise en page : Sébastien Lévesque
Photo de couverture : activité dans le cadre du projet Tapiskwan

ISBN : 978-2-921438-03-2
Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, 1er trimestre 2018
Bibliothèque nationale du Canada, 1er trimestre 2018

© 2017 Comité Nikaniw

NIKANIW

Projet de recherche-action sur la pauvreté à Opitciwan

Rapport d'activité 2012-2017

PAR LE COMITÉ NIKANIW
SEPTEMBRE 2017

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS ..... **I**

1. INTRODUCTION **1**

2. LES ORIGINES DU PROJET **1**

2.1 Une initiative de l'Assemblée des Premières Nations 1
2.2 L'organisation de la collaboration 1

3. LE COMITÉ NIKANIW **2**

3.1 La candidature du Conseil des Attikameks d'Opitciwan 2
3.2 Les ententes entre le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan et l'Université Laval 2
3.3 La création et les termes de références 2
3.4 Le mandat du Comité Nikaniw 3
3.5 La vision du Comité Nikaniw sur la pauvreté et la lutte à la pauvreté 3

4. LE PLAN D'ACTION **4**

4.1 Les priorités d'action 4
4.2 Les ressources pour la mise en œuvre du plan d'action 4

5. LES ACTIONS RÉALISÉES **4**

5.1 Le projet Persistance scolaire 4
Contexte 4
Objectifs et résultats attendus 5
Étapes de réalisation 5
Activités réalisées et participation 5
Facteurs de réussite 6
Difficultés rencontrées 6
Impacts 7
5.2 Le projet Ocki Matcatan 7
Objectifs 7
Étapes de réalisation 7
Activités réalisées et participation 8
Facteurs de réussite 8
Difficultés rencontrées 8
Impacts 8
5.2.1 Le volet Tapiskwan 9
5.2.2 Le volet Mosowan 10
5.3 La Maison de la famille 11
Contexte 11
Objectifs 11
Étapes de réalisation 12
Activités réalisées et participation 12
Facteurs de réussite 13
Difficultés rencontrées 13

Impacts 14

6. LA RECHERCHE RÉALISÉE 16

6.1 Perception de la pauvreté à Opitciwan 16
Méthode 16
Résultats 16
Diffusion 16
6.2 Site internet du PRAP 16
Contexte 16
Portrait d'Opitciwan 16
Traduction et diffusion 16
6.3 Situation socioéconomique comparée d'Opitciwan 17
Contexte 17
Méthode 17
Résultats 17
Diffusion 17
6.4 Indices comparatifs des prix à la consommation 17
Contexte 17
Méthode 18
Résultats 18
Diffusion 18
6.5 Exploration des statistiques de l'Enquête régionale sur la santé 18
Contexte 18
Méthode 18
Résultats 19
Diffusion 19
6.6 Anticipation des jeunes et persévérance scolaire 19
Contexte 19
Méthode 19
Résultats 19
Diffusion 19
6.7 Exploration des statistiques sur l'éducation 20
Contexte 20
Objectifs 20
Bilan 20
6.8 Exploration des statistiques pour mesurer la pauvreté monétaire 20
Contexte 20
Méthode 20
Résultats 20
Diffusion 21
6.9 Étude des facteurs en jeu dans la lutte à la pauvreté 21
Contexte 21
Méthode 21
Résultats et diffusion 21

7. LE FINANCEMENT OBTENU 22

7.1 Financement de base 22
7.2 Financement complémentaire 22

8. CONCLUSION 23

8.1 Les décisions déterminantes 23
8.2 Les difficultés 24
8.3 Les impacts 24

9. RECOMMANDATIONS 24

9.1 Le Comité Nikaniw 25
9.2 La lutte à la pauvreté auprès des Premières Nations du Canada 25
9.3 La collaboration avec le CAO 25
9.4 La collaboration avec l'APNQL et la CSSSPNQL 25
9.5 Les collaborations extérieures 26
9.5 Le financement de base 26
9.6 Le financement par projet 26

ANNEXES 28

Annexe 1 : Convention de service et accord entre le PRAP et le CAO 28
Annexe 2 : Lettre de transmission au CÉRUL, 12 juillet 2012 41
Annexe 3 : Termes de référence du Comité Nikaniw, version du 7 novembre 2012 43
Annexe 4 : Photos prises lors de certaines activités réalisées dans le cadre du projet Ocki Matcatan 49
Annexe 5 : Portrait d'Opitciwan diffusé sur le site internet national du projet PRAP 53
Annexe 6 : Note sur les graphiques socioéconomiques comparatifs, Opitciwan et autres communautés sélectionnées, 2011 61
Annexe 7 : Graphiques socioéconomiques comparatifs, Opitciwan et autres communautés sélectionnées, 2006 66
Annexe 8 : Indices comparatifs des prix d'Opitciwan 2016 68

REMERCIEMENTS

Les résultats obtenus par l'action collective du Comité Nikaniw ont été le produit de multiples collaborations. Elles sont si nombreuses qu'il est impossible d'identifier toutes les personnes qui ont prêté leur concours à l'œuvre commune. Les membres actuels du Comité Nikaniw souhaitent exprimer leur gratitude aux personnes qui n'auront pas été mentionnées, en espérant qu'elles ne leur en tiendront pas rigueur.

Le comité veut d'abord remercier Hélène Wéizineau, directrice du développement de la main-d'œuvre et de la sécurité du revenu au CAO. Mme Wéizineau a cru au projet dès le départ, au point de préparer la candidature de la communauté. Comme l'une des fondatrices du comité, elle y a apporté une contribution remarquable et constante, et ses interventions ont contribué à galvaniser la volonté commune. Francine Petiquay, directrice générale par intérim au moment où les travaux ont débuté, a rendu l'amorce de la collaboration efficace et agréable grâce à ses talents d'administratrice. Malgré ses responsabilités déjà nombreuses, Yvette Chachai, directrice de la santé, a accepté une double charge : la coprésidence du comité et la responsabilité administrative du comité et de la coordination. Son travail a été constant, constructif et durable. Le comité exprime également sa reconnaissance à toutes les autres personnes qui, au cours des années passées, ont participé aux travaux du Comité Nikaniw, directeurs et employés du CAO, représentants d'organisations de la communauté, collaborateurs ponctuels et volontaires; personnes qui ont exprimé leur soutien au comité en participant à une ou l'autre des nombreuses tâches accomplies, en prodiguant un conseil ou un mot d'encouragement; collaborateurs ponctuels de la CSSSPNQL et des autres organisations affiliées à l'APNQL; enfin, interlocuteurs des bailleurs de fonds.

Le comité veut reconnaître également le rôle de Fred Wein, directeur du projet PRAP et de Carla Moore, coordonnatrice nationale, tous deux de l'Université Dalhousie, sans lesquels le projet n'aurait pas vu le jour; le travail de Judy Whiteduck de l'Assemblée des Premières Nations, qui a joué un rôle important d'accompagnement du projet PRAP et de liaison avec l'AFN, et un rôle tout aussi important dans le démarrage des travaux à Opitciwan. Il remercie également les membres des autres communautés des Premières Nations au Canada qui ont participé au projet PRAP; celles et ceux du comité Nikaniw qui ont eu la chance de les côtoyer en conservent des souvenirs marquants, remplis de compassion, d'inspiration et d'espoir.

Le comité remercie les membres élus du CAO qui ont appuyé le projet, qui ont représenté le CAO au sein même du comité, qui ont accompagné le comité à toutes les étapes de son action, et qui, enfin, ont parfois servi d'intermédiaires indispensables entre le comité et la sphère politique et administrative.

Stéphanie Chachai a apporté au Comité Nikaniw ses connaissances, son expérience, son enthousiasme, sa persévérance et sa foi dans la capacité de la communauté à améliorer sa situation. Depuis son recrutement, au cours de l'été 2012, jusqu'à la fin de son mandat, elle a été l'âme du comité. Les membres lui expriment toute leur reconnaissance, et veulent l'assurer que son travail continue de les inspirer.

Les membres du Comité Nikaniw

Photo prise à la fin de la première réunion du Comité Nikaniw, en octobre 2012. De gauche à droite : Hélène Wéizineau, directrice du développement de la main-d'œuvre et de la sécurité du revenu au CAO; Stéphanie Chachai, coordonnatrice du Comité Nikaniw; Gérard Duhaime, professeur à l'Université Laval, coprésident du Comité Nikaniw; Martine Awashish, conseillère politique au CAO; Yvette Chachai, directrice de la santé au CAO, coprésidente du Comité Nikaniw; Simone Awashish, membre du Comité des Femmes; Ernest Labranche, aîné de l'île d'Orléans, observateur invité; Jasmin Flamand, responsable de la Maison des Jeunes au CAO; Martin Awashish, conseiller politique au CAO; Patrick Bacon, conseiller régional pour l'initiative de lutte contre la pauvreté, secteur développement social de la CSSSPNQL. Tous les membres initiaux du comité n'apparaissent pas sur la photo.

1. INTRODUCTION

Le projet de recherche-action sur la lutte à la pauvreté a démarré à Opitciwan en 2012. Le présent rapport propose le bilan d'une démarche étalée sur cinq années, et qui aura été le fruit de multiples collaborations.

Ce rapport expose les origines du projet, la création du Comité Nikaniw, la conception et la mise au point de son plan d'action. Il passe ensuite en revue les trois grandes actions réalisées : le projet Persistance scolaire, le projet Ocki Matcatan et le projet Maison de la famille. Il retrace le contexte de chacune des actions, les objectifs qui avaient été fixés et les étapes de leur réalisation; il fait état des résultats obtenus par les activités tenues à l'aide de données récentes; il propose un bilan sommaire des facteurs de réussite, des difficultés rencontrées et des impacts identifiés. Il passe ensuite en revue les travaux de recherche qui ont été réalisés. Il en expose brièvement le contexte, la méthode, les résultats obtenus et la diffusion qui en a été faite. Il expose les financements obtenus pour la réalisation du mandat du comité. Il suggère quelques réflexions portant sur l'ensemble du processus, susceptibles d'inspirer les travaux futurs. Enfin, il propose des recommandations pour guider le prochain cycle de cinq ans que le Comité Nikaniw envisage d'entreprendre.

Ce rapport marque la fin de la subvention qui, de 2011 à 2017, a permis la réalisation du projet dans cinq communautés de Premières Nations au Canada. Il souhaite conserver la mémoire de l'expérience d'Opitciwan.

2. LES ORIGINES DU PROJET

2.1 Une initiative de l'Assemblée des Premières Nations

Le projet dans lequel s'inscrivent les activités du Comité Nikaniw, le Projet de recherche-action de lutte à la pauvreté, a été conçu à la demande de l'Assemblée des Premières Nations du Canada (AFN) par un Comité consultatif d'experts sur l'éradication de la pauvreté. Il s'agissait d'un projet-pilote dont les résultats pourraient être utilisés pour orienter les actions futures de l'AFN en la matière. Dans le cadre de ses activités, le Comité a obtenu, en 2011, une subvention de recherche de cinq ans des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et de l'Institut de la santé des Autochtones (ISA), deux organismes qui appuient la recherche scientifique au Canada. Le travail à accomplir dans le cadre du projet devait comprendre la conception et la mise en œuvre d'un plan stratégique en vue de créer une base économique solide, d'atténuer la pauvreté et d'améliorer la santé et le bien-être des membres des communautés.[1] Le Projet de recherche sur la lutte à la pauvreté a désigné cinq communautés des Premières Nations, dans différentes régions du Canada, qui souhaitaient travailler avec l'équipe du projet.

2.2 L'organisation de la collaboration

Le projet d'ensemble était dirigé par un comité exécutif national composé du chercheur principal et responsable de la subvention, le professeur Fred Wein de l'Université Dalhousie, des chercheurs des universités engagées dans le projet, de représentants de l'Assemblée des Premières Nations et d'experts externes. Chaque université était liée par entente avec l'Université Dalhousie. De plus, chaque université était jumelée avec une des cinq communautés participantes, avec laquelle elle devait conclure une entente de collaboration, respectant les normes éthiques en la matière. Le comité exécutif national se réunissait mensuellement par conférence téléphonique. L'ensemble de

[1] La description sommaire du projet est disponible à : http://povertyaction.ca/.

l'équipe, incluant des délégations des communautés participantes, se réunissait une fois l'an lors d'une rencontre plénière.

3. LE COMITÉ NIKANIW

3.1 La candidature du Conseil des Attikameks d'Opitciwan

Au début du projet national, un appel a été lancé aux Premières Nations du Canada afin de recruter des communautés intéressées à y prendre part. Le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan (CAO) a soumis sa candidature; celle-ci a été retenue, avec celles des quatre communautés suivantes : Shubenacadie (Indian Brook, Nouvelle-Écosse), Eabametoong First Nation (Fort Hope, Ontario), Misipawistik (Grand Rapid, Manitoba) et T'it'q'et (Lillooet Indian Band, Colombie-Britannique).

3.2 Les ententes entre le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan et l'Université Laval

Le professeur Gérard Duhaime de l'Université Laval a été sollicité pour faire partie de l'exécutif national du projet et pour travailler avec la communauté d'Opitciwan. Il a conclu l'entente requise entre l'Université Dalhousie et l'Université Laval; celle-ci permettait principalement de verser à l'Université Laval les fonds destinés au projet à Opitciwan.

À Opitciwan même, les travaux ont débuté au printemps 2012 par des discussions pour parvenir à une entente entre le CAO et l'Université Laval. Le 26 juillet 2012, deux ententes ont été conclues: un accord général et une convention de service.[2] D'une part, l'accord général énonçait les dispositions et les principes clés devant régir la relation entre l'université et la communauté, en particulier les aspects éthiques, la création d'un comité consultatif communautaire, l'embauche d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur communautaire, les aspects financiers et politiques et la désignation des personnes responsables pour les deux parties. Cet accord s'inspirait d'un projet d'accord adopté par l'exécutif national fondé sur les règles éthiques de la conduite en recherche spécifiques aux Premières Nations. D'autre part, la convention de service énonçait les dispositions devant régir la relation entre l'université et la communauté, en particulier les aspects budgétaires et administratifs, ainsi que les droits et obligations reliés aux droits de propriété intellectuelle et l'accès aux données.

Ces accords devaient être en vigueur jusqu'au 30 juin 2016 et devaient être révisés annuellement. En fait, les accords ont été renouvelés sans révision et, à l'échéance, ils ont été renouvelés jusqu'au 31 mars 2017, date à laquelle le projet devait se terminer dans toutes les communautés, après avoir obtenu des IRSC une dernière période de prolongation.

Ces accords constituaient des pièces importantes afin d'obtenir l'autorisation du Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval (CÉRUL), autorisation obligatoire selon les règles universitaires afin de pouvoir réaliser les travaux. Le dossier a été soumis au CÉRUL le 12 juillet 2012.[3]

3.3 La création et les termes de références

Le Comité Nikaniw a été formé en 2012. Dès sa création, il s'est doté de « termes de référence » qui exposent la mission, les principes et le mandat du comité. Ils expliquaient les rôles et les responsabilités des membres du comité, dont ils établissaient la liste. Celle-ci comprenait des représentants de l'éventail le plus large possible des acteurs du milieu, membres politiques et

[2] Voir annexe 1 : Convention de service et accord entre le PRAP et le CAO.

[3] Voir annexe 2 : Lettre de transmission au CÉRUL, 12 juillet 2012.

responsables administratifs du CAO des secteurs les plus pertinents, membre aîné, représentant de la Maison des Jeunes, représentante de l'Association des femmes, etc. Ils établissaient que le comité était coprésidé par deux de ses membres, l'un représentant le CAO, l'autre l'Université Laval. Ils présentaient les deux instances qui réalisent le mandat du comité en dehors des réunions de celui-ci, à savoir le Comité exécutif Nikaniw et le Groupe de travail Nikaniw. Le Comité Nikaniw a conçu les « termes de références » comme un document devant être modifié au fil du temps, notamment pour tenir compte des changements dans la composition des instances.[4]

3.4 Le mandat du Comité Nikaniw

Le mandat central du comité était de diriger les travaux du projet de recherche-action sur la pauvreté et de développer un plan d'action, valable pour toute la durée du projet, visant le développement social et communautaire. Au cours de leurs discussions initiales, les membres du Comité Nikaniw ont convenu que le plan d'action serait basé sur une stratégie d'arrimage entre les différents outils de planification communautaire dont la pièce maîtresse est le Plan stratégique d'Opitciwan 2010-2015. Cette approche a été retenue pour plusieurs motifs : développer une vision commune, intégrer les différentes activités de la communauté, travailler selon l'approche multisectorielle, éviter les dédoublements des actions, mais, surtout, identifier les besoins et priorités de la communauté. Le comité misait ainsi sur la mobilisation de la communauté, sur la concertation des acteurs du développement local, et sur la mise en commun de leurs ressources. De plus, il ouvrait la porte à de nouveaux partenariats de manière à répondre à des besoins non comblés.

3.5 La vision du Comité Nikaniw sur la pauvreté et la lutte à la pauvreté

Le comité devait se doter d'une vision propre pour identifier des priorités d'action devant lui permettre de réaliser concrètement sa mission de lutte à la pauvreté. Au cours de sa première année d'activité, le comité a réalisé une réflexion sur la nature de la pauvreté, sur ses causes, ses manifestations et ses conséquences. Par des entrevues individuelles, des entrevues de groupes et par plusieurs discussions plénières, le comité a identifié des dimensions fondamentales de la pauvreté.

Il a convenu que la pauvreté économique existe à Opitciwan. Elle se manifeste par le manque de revenu associé au chômage et au sous-emploi par manque d'emplois disponibles ou de qualifications de la main-d'œuvre, par le manque de ressources pour répondre aux besoins des familles, par exemple la nourriture, les vêtements, le mobilier, et par les difficultés associées à ces carences comme les privations et l'absentéisme à l'école. Le comité a aussi identifié la dimension culturelle de la pauvreté comme étant extrêmement importante. Celle-ci se manifeste par la perte de repères essentiels pour orienter la vie quotidienne, comme les valeurs et les normes d'action. Cette perte est consécutive à la rupture du lien avec la culture atikamekw, causée par les transformations qu'ont connues les Atikamewk au cours des décennies, comme l'assujettissement à la Loi sur les Indiens, les déménagements forcés de la réserve, le traumatisme du passage dans les pensionnats. Cette dimension de la pauvreté a des répercussions majeures sur les familles d'Opitciwan et sur les difficultés qu'elles vivent. Elle est associée à des comportements problématiques, par exemple la perte d'habileté parentale et la négligence envers les enfants, la consommation abusive ou des actions déviantes.

[4] Voir annexe 3 : Termes de référence du Comité Nikaniw, version du 7 novembre 2012.

Ces phénomènes, la pauvreté économique et la pauvreté culturelle, sont visibles quotidiennement à Opitciwan, et ils persistent malgré les services publics existant, la générosité le partage et le soutien offerts par la communauté en dehors des services publics.

Au cours de ces discussions, le comité en est venu à la conclusion que son plan d'action devrait viser essentiellement le mieux-être des enfants, des jeunes, et plus globalement des familles. Il estimait qu'il s'agissait là d'un fondement majeur pour combattre la pauvreté. Cette vision a fourni la base nécessaire au Comité Nikaniw pour élaborer son plan d'action, identifier des priorités d'action et des moyens de mise en œuvre.

4. LE PLAN D'ACTION

4.1 Les priorités d'action

Les discussions concernant les priorités d'action ont donné lieu à l'évaluation d'actions possibles et des ressources disponibles. Ainsi le comité a évalué un éventail d'actions possibles, comme des initiatives diverses de développements économiques et d'actions communautaires. Il a également inventorié des ressources disponibles, comme les structures existantes au sein de la communauté et les programmes de financement disponibles au sein des organismes publics et privés.

En tenant compte de sa vision, de sa mission et de son examen des possibilités d'action et de la disponibilité des ressources, le comité a décidé de développer des projets communautaires axés sur trois priorités d'action : contribuer au développement global des enfants et des familles, contribuer à l'insertion sociale des jeunes par le renforcement de l'identité et de l'estime de soi; miser sur la réussite scolaire des enfants et des jeunes de la communauté.

4.2 Les ressources pour la mise en œuvre du plan d'action

Pour développer les projets communautaires, le comité a ciblé des ressources clés. Premièrement, il a souhaité canaliser les forces du milieu. Il a voulu instaurer des pratiques de collaboration ouverte et continue entre les divers services concernés du CAO et avec les autres organisations et acteurs de la communauté, de manière à éviter le travail en silo et à favoriser le travail où chaque partenaire ressort gagnant. Deuxièmement, il a décidé d'utiliser le financement du projet PRAP comme un levier pour obtenir du financement additionnel. Le budget du PRAP permettait d'embaucher la coordonnatrice communautaire et de défrayer les coûts de fonctionnement du comité. Ces dépenses laissaient un solde disponible, et les règles d'utilisation de la subvention permettaient de réaliser d'autres types de dépenses. Troisièmement, il a identifié des organismes, des programmes et des occasions de financement compatibles avec les projets qu'il envisageait.

Le plan d'action du Comité Nikaniw a été adopté à la fin de l'année 2013.

5. LES ACTIONS RÉALISÉES

5.1 Le projet Persistance scolaire

Contexte – L'inventaire des sources de financement disponibles pour la favoriser la persistance scolaire et la réussite des enfants et des jeunes de la communauté a permis d'identifier quelques programmes correspondant à la vision, à la mission et aux priorités du comité. Le comité a ainsi examiné les objectifs et les exigences de plusieurs organismes différents, ainsi que les sommes qu'ils accordent, dont Les Clubs des petits déjeuners et « One Laptop per Child » par exemple.

Objectifs et résultats attendus – Cet examen a conduit le comité à adopter les objectifs de rendre disponible aux enfants d'âge scolaire un petit déjeuner nutritif, et un environnement favorisant l'estime de soi avant le début de la classe. Les résultats attendus étaient de favoriser la présence régulière des élèves à l'école et de favoriser leur potentiel d'apprentissage.

Étapes de réalisation – Plusieurs étapes ont été nécessaires avant que le projet puisse avoir des résultats concrets et atteindre sa vitesse de croisière. D'abord, les membres du groupe de travail et principalement la coordonnatrice, se sont familiarisés avec les exigences des organismes proposant des subventions dans le domaine, à savoir Les Clubs des petits déjeuners et Déjeuner pour apprendre. Dès les premières communications, la possibilité d'obtenir une quantité importante de jus de fruits en portions individuelles est apparue, grâce à des coupons à cet effet fournis par Les Clubs des petits déjeuners. Toutefois, cette possibilité a été concrétisée en partie seulement, et cela avec difficulté, notamment parce que le fournisseur exigeait des assurances de la part des Clubs des petits déjeuners concernant la validité des coupons émis. Puis, des demandes de subventions ont été préparées et acheminées aux Clubs des petits déjeuners et à l'organisme Déjeuner pour apprendre.

D'autres étapes ont été franchies suivant l'obtention des subventions demandées, comme la coordination avec les acteurs impliqués dans la préparation et la réalisation des activités (directions d'école, enseignants, parents, fournisseurs, services du CAO), l'exploration de partenariats complémentaires, la conclusion d'ententes avec les fournisseurs, l'embauche d'une coordonnatrice, l'élaboration des procédures comptables pour le contrôle et la reddition de compte. Enfin, au cours des semaines de démarrage, les petits déjeuners offerts aux élèves étaient partiels; lorsque l'ensemble des mécanismes a été rodé, les activités ont pu atteindre leur vitesse de croisière et les petits déjeuners offerts étaient complets.

Activités réalisées et participation – Le projet s'est amorcé par la distribution régulière de jus et de barres granolas aux élèves de l'école primaire Niska. De plus, il a assuré la participation d'élèves de l'école secondaire Mikisiw au Camp leadership jeunesse des Premières Nations. Lorsque le projet a atteint sa vitesse de croisière, il a permis la distribution régulière de petits déjeuners complets aux élèves des deux écoles de la communauté. Comme l'indique le tableau 1, les jours d'opération étaient basés sur le calendrier scolaire. Les petits déjeuners ont pu être organisés grâce au concours indispensable de parents bénévoles. Au total, au cours de l'année académique 2015-2016, quelque 42,000 petits déjeuners ont été offerts aux élèves (voir Tableau 1).

Tableau 1
Principaux résultats statistiques, Club des petits déjeuners à Opitciwan, 2015-2016.

Mois	Jours d'opération	Déjeuners servis	Bénévoles	Travail bénévole
	N	*N*	*N*	*Heures*
Septembre	13	4 112	1	26
Octobre	15	4 524	2	30
Novembre	20	1 752	8	170
Décembre	12	3 676	8	108
Janvier	19	5 740	5	143
Février	18	5 234	3	27
Mars	16	4 613	3	27
Avril	20	5 673	3	27
Mai	15	4 245	3	15
Juin	8	2 356	2	16
Total	**156**	**41 925**	**38**	**589**

Facteurs de réussite – L'accès à des ressources financières extérieures, le Club des petits déjeuners et Déjeuner pour apprendre, a été un facteur clé dans la réussite du projet. Il a aussi été rendu possible par des contreparties, comme la contribution en nature du CAO et la contribution financière du PRAP, via l'Université Laval. La ténacité de la coordonnatrice communautaire, appuyée par la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) et par l'Université Laval, lui a permis de répondre à toutes les exigences administratives des organismes sollicités, en plus d'organiser les opérations. La collaboration du secteur de la sécurité du revenu et de l'emploi du CAO a permis de réunir du personnel pour participer au service aux enfants. Enfin, le dévouement et la constance de la responsable embauchée pour réaliser les opérations quotidiennes, l'appui des directions d'école et des enseignants, l'engagement des parents bénévoles, ont été des facteurs sans lesquels le projet n'aurait pas pu connaître autant de succès.

Difficultés rencontrées – La complexité des exigences à satisfaire dans la préparation des demandes de financement a requis un investissement considérable en temps et en énergie, par exemple pour acquérir la compréhension nécessaire des concepts utilisés, pour concevoir, rédiger et consolider les multiples pièces documentaires requises, ou pour faire l'apprentissage de l'utilisation des formulaires. Les délais entre le dépôt des demandes, l'annonce des résultats et l'obtention effective des fonds ont entravé les plans initiaux pour le démarrage du projet. De plus, les délais nécessaires à la livraison des produits étaient longs; les délais pour le règlement des factures et la mise à disposition des informations nécessaires à la reddition de compte étaient également longs, et ils ont été aggravés par le resserrement des règles administratives à la suite de l'imposition au CAO du Plan d'action de gestion (PAG) par le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada. L'application du PAG a également eu pour effet d'entraver certaines opérations et d'instaurer, par période, un climat d'insécurité. La période relativement courte couverte par la subvention a obligé à renouveler

les demandes à échéances rapprochées. Ces contraintes se sont entrechoquées durant toute la durée des activités, rendant leur organisation et leur réalisation difficile et parfois stressante. Dans la phase initiale du projet, la méfiance du fournisseur devant livrer les palettes de jus a entraîné des délais de même que la péremption d'une partie importante des coupons.

Impacts – Le projet a eu des répercussions immédiates. Au cours de la phase initiale, lorsque les menus n'étaient encore que sommaires, et davantage lorsque le projet a été pleinement déployé, tous les commentaires reçus ont été enthousiastes. De l'avis des directions d'école et des enseignants, le projet a nettement accru la présence à l'école et le respect de la ponctualité, favorisé l'attention en classe, amélioré le climat d'apprentissage et les possibilités d'acquisition de connaissances. Les conversations avec les parents bénévoles, et les témoignages entendus lors des rencontres de parents des élèves identifiaient unanimement un enthousiasme explicite des enfants pour se rendre à l'école. Lors des ruptures de calendrier, au retour d'un congé par exemple, il est arrivé que les petits déjeuners ne puissent être offerts dès le premier matin; la réaction des élèves et des parents était alors immédiate et également unanime. Autre témoignage de l'appréciation du projet : tous voulaient connaître le moment où le service reprendrait. En outre, le projet a apporté une contribution à l'acquisition de saines habitudes alimentaires. Enfin, l'engagement du personnel de l'école dans le projet a permis d'accroître positivement la relation entre les enseignants et les élèves.

5.2 Le projet Ocki Matcatan

Objectifs et résultats attendus – Mis sur pied avec la collaboration de la Maison des Jeunes et du secteur de la sécurité du revenu et de l'emploi du CAO, le projet Ocki Matcatan s'inspirait des trois priorités d'action. Visant plus directement les jeunes, il comportait les objectifs suivants : promouvoir et valoriser l'identité Atikamekw, l'histoire, les valeurs, la langue et le territoire; stimuler la pratique d'activités traditionnelles; développer l'estime de soi et l'autonomie; concevoir un plan de développement personnalisé pour chacun des participants afin de leur permettre de se rapprocher de leurs aspirations; soutenir leur réappropriation de cheminement personnel; promouvoir l'engagement social; développer le leadership des jeunes; stimuler leur créativité; et favoriser la coopération.

Les résultats attendus étaient : une participation à la revitalisation culturelle et communautaire; une contribution des jeunes au développement social et culturel; un renforcement de l'estime de soi; une revalorisation culturelle et identitaire; une réappropriation du territoire; l'émergence d'un sentiment d'appartenance et fierté; l'émergence d'une relève prometteuse; et la consolidation de l'implication communautaire à tous les niveaux.

Étapes de réalisation – Le projet a été réalisé en deux étapes. Les premières activités, la sortie sur le territoire et la préparation des peaux d'original, ont servi de projet-pilote. Ces premières expériences ont permis d'ajuster l'organisation et le déroulement des activités subséquentes en fonction des contraintes rencontrées. Ces contraintes concernaient la planification des activités, comme les difficultés de recrutement d'animateurs, les prévisions des besoins de transport et de logement ou les délais d'approvisionnement. Certaines de ces contraintes étaient liées aux resserrements des règles administratives en vigueur au CAO; ces

resserrements étaient eux-mêmes consécutifs à l'imposition au CAO d'un Plan d'action de gestion (PAG) par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC), imposition intervenue au cours du déroulement du PRAP. Certaines autres contraintes étaient vécues par les participants eux-mêmes, comme la nécessité d'obtenir de l'aide pour la garde des enfants ou d'autres formes de soutien.

L'analyse de cette phase-pilote a également conduit à replacer le projet dans un autre cadre. Grâce à la collaboration étroite du secteur de l'éducation du CAO, la suite du projet a été réalisée à l'école secondaire Mikisiw. Des activités ont été intégrées au curriculum scolaire des groupes inscrits à la formation préparatoire à l'emploi ainsi qu'à la formation aux métiers semi-spécialisés en tant que plateaux de travail : l'activité Wikwas de confection de panier et l'activité de confection de tentes. Le projet a pu ainsi être réalisé beaucoup plus efficacement, puisqu'il était alors plus facile d'organiser les activités, et de rejoindre les jeunes visés par le projet.

Activités réalisées et participation – Une quinzaine d'activités avaient été ciblées : la préparation du sirop de bouleau, la dégustation du sirop, la chasse à l'outarde, la confection de tentes, la confection de paniers d'écorce (wikwamotai), le prélèvement des racines (otapi), la préparation de la peau d'orignal, minic (osekwan), la cueillette de canneberges, la chasse au castor avec fût, le castor à la broche, le campement hivernal, la pêche blanche (ponapanon), la pêche au filet (pakitohwaniwon), la fabrication de raquette (asamikaniwon). Au total, 9 activités sur 15 ont été réalisées, ce qui représente un taux de réalisation de 60 %, avec un total de 18 participants et participantes. Les autres activités pourront être réalisées ultérieurement, puisque le projet se poursuivra même après la fin du projet PRAP.[5]

Facteurs de réussite – Le nombre d'activités prévues au départ ne tenait pas compte des résultats du projet-pilote. À partir du moment où le projet a été inséré dans le calendrier scolaire, les contraintes de temps devenaient importantes, et elles ne permettaient pas de réaliser toutes ces activités. Le comité est cependant convaincu que l'insertion dans le calendrier scolaire a été un facteur clé pour le succès du projet. Nous avons observé une collaboration positive des enseignantes et des enseignants responsables des groupes en question, une contribution bénéfique des formateurs qui ont pris part au projet, ainsi qu'un intérêt et un engagement soutenu de la part des participantes et des participants.

Difficultés rencontrées – L'inventaire des sources de financement a révélé que les communautés autochtones n'étaient pas éligibles à plusieurs programmes gouvernementaux de soutien aux initiatives communautaires. Le Comité Nikaniw a conclu que la seule source de financement possible pour les activités envisagées dans le contexte était le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) et son volet réservé aux Premières Nations, administré par la CSSPNQL.

Impacts – Le projet a eu des impacts très positifs. Les jeunes ont montré une grande ouverture à des aspects moins connus de la culture atikamekw. Leurs témoignages indiquent qu'ils ont ressenti de la fierté lors des activités elles-mêmes, mais également lorsqu'ils ont réalisé ce qu'ils avaient accompli, et lorsqu'ils ont constaté l'implication des formateurs

[5] Voir annexe 4 : Photos prises lors de certaines activités réalisées dans le cadre du projet Ocki Matcatan.

Atikamekw. De plus, les jeunes ont témoigné de leur grand intérêt par une présence soutenue en classe lors des activités, comme l'indique l'exemple de la confection des paniers d'écorce (tableau 2). De l'avis du comité, en intégrant un contenu culturel qui rejoint directement les jeunes, le projet montre une clé privilégiée pour favoriser la persévérance scolaire.

Tableau 2

Principales statistiques, activité de confection des paniers d'écorce (Wikwamotai).[6]

Élève		Périodes d'activité	Présences	
Genre	*No*	*N*	*N*	*%*
Féminin	1	20	8	40
Féminin	2	20	17	85
Féminin	3	20	17	85
Féminin	4	20	11	55
Féminin	5	20	6	30
Féminin	6	20	20	100
Féminin	7	20	19	95
Féminin	8	20	15	75
Féminin	9	20	16	80
Féminin	10	20	17	85
Féminin	11	20	15	75
Féminin	**Total : 11**		**161**	**73**
Masculin	12	20	2	10
Masculin	13	20	20	100
Masculin	14	20	17	85
Masculin	15	20	16	80
Masculin	16	20	13	65
Masculin	17	20	10	50
Masculin	18	20	9	45
Masculin	**Total : 7**		**87**	**62**
Total	**18**		**248**	**69**

5.2.1 Le volet Tapiskwan

Objectifs et résultats attendus – Le projet Tapiskwan est un volet du projet Ocki Matcatan. Le projet Tapiskwan est né d'un partenariat entre le Conseil de la Nation Atikamekw (CNA), l'École de design de l'Université de Montréal et la Coopérative Nitaskinan. La mission du projet est de promouvoir et de diffuser l'art atikamekw en tant que levier d'affirmation identitaire.

Activités réalisées et participation – En 2016, l'équipe du projet Tapiskwan s'est rendue à Opitciwan pour une série d'ateliers portant sur l'art atikamekw. Les ateliers ont eu lieu à

[6] Conseil en éducation des Premières Nations. 2017. " Cano, le système d'information sur les élèves " (https://cano.cepn-fnec.com/login.jsp) Consulté le 13-03-2017

l'école secondaire Mikisiw sous l'initiative de la Coopérative Nitaskinan et coordonnatrice du comité Nikaniw. Les ateliers ont bénéficié du soutien financier du FQIS – volet des Premières Nations et ont été intégrés au projet Ocki Matcatan.

Au total, 15 étudiants de l'école secondaire ont participé aux ateliers. Sur les 15 étudiants, 12 ont complété les ateliers et ont obtenu leur diplôme. Les ateliers se sont étalés sur deux semaines, du 23 mai au 3 juin 2016. Ils ont porté sur les techniques de dessin, l'introduction à la gravure, à la sculpture et à la sérigraphie, et ce dans une perspective contemporaine sur l'art atikamekw. Les élèves ont également produit des pagaies ornementales atikamekw. Enfin, ils ont exposé leurs travaux au CAO.

Facteurs de réussite – Parmi les facteurs de réussite, il faut noter le soutien offert par l'équipe du projet Tapiskwan Sipi, la qualité et le savoir-faire des formateurs et des intervenants culturels, et l'implication du personnel de l'École secondaire Mikisiw et de la coordonnatrice du comité Nikaniw.

Impacts – Le projet Tapiskwan a permis aux étudiants de l'école Mikisiw d'acquérir des connaissances artistiques liées au savoir-faire atikamekw. Ce projet a permis aux participants de développer leurs compétences, de vivre des réussites et de mettre en valeur les résultats de leurs travaux lors d'une exposition officielle. Plusieurs des œuvres produites par les élèves ont par la suite été vendues. Les personnes impliquées dans le projet ont indiqué qu'il s'est avéré valorisant pour les jeunes, contribuant ainsi à renforcer leur estime de soi. Compte tenu des impacts positifs, le projet sera reconduit en 2017.

5.2.2 Le volet Mosowan

Contexte – Le projet Mosowan est un volet du projet Ocki Matcatan. À l'été 2016, le coordonnateur aux projets communautaires de la CSSSPNQL a fait part au comité Nikaniw de la possibilité, pour la communauté, de déposer une demande de financement au Gouvernement du Québec pour prolonger d'un an le financement du projet Ocki Matcatan. Suite aux discussions avec le comité Nikaniw, la coordonnatrice du comité a soumis au nom de la communauté une demande de financement au Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) afin de compléter les activités associées au projet Ocki Matcatan.[7] Ce projet est appuyé par le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan. Une résolution entérinant les modalités administratives du projet a été adoptée le 12 décembre 2016. Après avoir signé le protocole d'entente avec le ministère en mars 2017, la communauté a reçu une subvention de plus de 49 062 $. Le projet, piloté par la Maison des jeunes et le secteur de l'éducation, devra être complété d'ici le 31 mars 2018.

[7] Le MTESS, en attendant le lancement du 3e Plan d'action gouvernemental visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale prévu pour le 31 mars 2017, a décidé de créer un programme de financement temporaire afin de compléter les projets financés dans le cadre du Fonds québécois des initiatives sociales (FQIS). Contrairement au FQIS – volet des Premières Nations, ce programme temporaire est géré directement par le ministère. Les Conseils de bande et organisations autochtones reconnues par le Gouvernement du Québec faisaient partie des organismes admissibles pour déposer une demande de financement. Le CAO n'est pas la seule communauté des Premières Nations à avoir bénéficié de ce programme de financement.

Objectifs – Le projet vie à poursuivre l'enseignement des savoirs et traditions atikamekw auprès des jeunes de la communauté. Le volet Mosowan consiste à enseigner aux jeunes l'art de transformer la peau d'orignal en cuir et en produits artisanaux. Ce projet sera entamé après la publication du présent rapport.

Facteurs de réussite – Parmi les facteurs de réussite, il faut noter le soutien financier du gouvernement du Québec, l'appui du Conseil de bande qui a exprimé sa volonté de continuer à soutenir le développement des jeunes de la communauté via l'expression et l'affirmation de la culture et du savoir-faire atikamekw. Dans le cadre des autres activités du projet Ocki Matcatan, l'implication et l'engagement du secteur éducatif et le Conseil des jeunes ont démontré qu'il était possible de mobiliser les jeunes autour des activités culturelles et que ces derniers avaient beaucoup de créativité et de potentiel pour acquérir les connaissances relatives au savoir-faire traditionnel. Il est possible de croire que le projet Mosowan aura le même impact auprès des jeunes que les autres volets du projet Ocki Matcatan.

5.3 La Maison de la famille

Contexte – Avant même la formation du Comité Nikaniw, il existait à Opitciwan un bâtiment destiné à la mise sur pied d'une Maison de la famille. Toutefois, à la connaissance des membres du comité, son aménagement n'était pas terminé, aucune ressource spécifique n'était destinée au parachèvement de son aménagement ni à sa mise en opération, et il ne faisait l'objet d'aucune planification ou programmation. Il s'agissait pourtant d'une ressource inutilisée dont la mise en œuvre correspondait étroitement avec la vision, la mission et les priorités d'action du comité. Celui-ci a souhaité vérifier s'il pouvait jouer un rôle actif dans la revitalisation du projet de Maison de la famille. L'information recueillie lors de nombreuses discussions, en particulier avec le CAO et le Comité des femmes d'Opitciwan, a convaincu le Comité Nikaniw que son intervention dans la revitalisation de la Maison de la famille ne constituerait pas un dédoublement d'initiative ou d'action et que, au contraire, elle permettrait de parachever un projet longtemps souhaité par la communauté. Le Comité Nikaniw a donc résolu de s'engager dans le projet dans un esprit conforme à sa stratégie d'arrimage, misant sur le développement d'une vision commune, sur la concertation des acteurs du développement local, sur la mise en commun des ressources, sur l'intégration des activités, sur une approche multisectorielle, le tout favorisant la mobilisation, la collaboration et la complémentarité (voir section 3.4).

Objectifs – Le projet de la Maison de la famille avait pour objectif de contribuer au développement de la famille et des jeunes enfants en créant un lieu neutre et accessible où les familles viennent se ressourcer, ou chercher de l'aide sous diverses formes, afin de surmonter des difficultés ou d'accroître leur mieux-être. Il visait à rejoindre particulièrement les enfants et les parents issus de familles vulnérables, réticentes à solliciter les services institutionnels ou ne pouvant fréquenter ces services par manque de places; à titre d'exemple, le CPE d'Opitciwan dispose de 160 places pour les enfants de 0 à 5 ans alors qu'il y a plus de 300 enfants dans cette catégorie d'âge dans la communauté. Le projet avait également pour objectif de favoriser une amélioration de la capacité des parents à mieux jouer leur rôle, et à accroître le mieux-être des enfants comme des adultes. La réalisation de ces objectifs passait par l'offre de services, de programmes ou d'activités inexistantes ailleurs ou complémentaires à des services offerts dans la communauté par le CAO ou par d'autres organismes.

Étapes de réalisation – Le Comité Nikaniw a formé un comité de démarrage de la Maison de la famille au cours de l'automne 2013; le comité était composé d'une dizaine de personnes, dont des membres du Comité Nikaniw lui-même, et des membres du personnel du secteur de la santé et des services sociaux du CAO et du secteur de l'éducation. Le comité de démarrage a franchi de nombreuses étapes parallèles, préalables au lancement des opérations et des activités. La recherche d'information concernant le statut du bâtiment a mené à constater que le celui-ci appartenait au CAO et que le projet préalable de Maison de la famille n'avait pas fait l'objet d'un enregistrement en tant qu'organisation sans but lucratif. Le comité a identifié les sources de financement possibles et a analysé leurs exigences.

La visite de Maisons de la famille dans des communautés voisines a permis d'approfondir les modalités de création, de démarrage, de fonctionnement et de financement. Le comité a étudié les avantages et les inconvénients d'enregistrer la Maison de la famille en tant qu'organisation sans but lucratif et a préféré ne pas emprunter cette voie.

Des discussions avec le CAO ont permis d'obtenir les appuis nécessaires pour aller de l'avant. Le CAO a poursuivi certains aménagements indispensables à l'utilisation du bâtiment et donné son accord pour endosser les demandes de subventions qui seraient préparées par le comité de démarrage.

La demande d'un budget de démarrage a été préparée et acheminée à la CSSSPNQL, qui administre le programme auprès des Premières Nations au nom de l'organisation Avenir d'enfant. La demande elle-même a été acceptée. Un budget initial a été consenti, mais il ne couvrait qu'une portion des dépenses prévues. Le budget a conduit à l'embauche d'une coordonnatrice à temps partiel. Celle-ci avait pour tâche de planifier et de veiller à l'aménagement de la maison, de planifier l'organisation des activités, et de collaborer à la préparation d'une demande pour un financement d'opération.

Une nouvelle demande auprès de la CSSSPNQL était requise pour avoir accès à un budget d'opération renouvelable annuellement de l'organisation Avenir d'enfant. Elle comportait des exigences détaillées, comme la préparation d'un plan stratégique pluriannuel et d'un plan d'action annuel, appuyés par des données statistiques, par des constats principaux, conduisant à la définition d'activités, d'objectifs, etc. Toutes ces étapes ont également été franchies et ont conduit au dépôt de la nouvelle demande en avril 2014. Celle-ci a finalement été acceptée à la fin de l'automne 2014.

Activités réalisées et participation – Le projet a permis de réaliser certains aménagements, mais le travail n'a pas été achevé. Le bâtiment a été modifié pour être conforme à certaines normes imposées par son usage, comme l'installation, étalée sur plusieurs mois, d'une sortie de secours. Le bureau de la coordonnatrice a été aménagé et doté de certains équipements ; mais il ne permettait pas à la coordonnatrice de jouir de l'autonomie nécessaire à son travail, et elle devait se déplacer dans un des bureaux du CAO pour reproduire des documents par exemple. L'espace prévu pour la ludothèque, comportant une collection de jouets, a été mis à la disposition des enfants de manière sporadique, malgré les demandes répétées des parents et des enfants mêmes; le bureau réservé pour les ateliers de stimulation précoce, de

même que le bureau réservé pour les consultations individuelles en santé maternelle et infantile (SMI) ont été aménagés plus tard que prévu.
En dépit de ces embûches hors du contrôle de la coordonnatrice, du comité de démarrage et du Comité Nikaniw, le projet a conduit aux réalisations concrètes suivantes : des ateliers de stimulation précoce des enfants et des ateliers de développement des habilités parentales, des activités de sensibilisation aux drogues, le développement d'un groupe de soutien parental, le développement et l'opération d'une cuisine collective, l'utilisation optimale des canaux de communication et la création d'un réseau d'intervenants. Plusieurs de ces réalisations étaient rendues possibles par l'organisation d'une halte-garderie permettant aux parents de participer aux activités ou d'avoir un répit.

Facteurs de réussite – L'engagement, le courage et la persévérance des membres du comité de démarrage et de la coordonnatrice de la Maison de la famille ont été des facteurs clés de réussite du projet. Placée devant des ressources très limitées, la coordonnatrice de la maison a fait preuve de ténacité et de débrouillardise. La diversité des activités offertes, et la pertinence de chacune pour répondre à des besoins identifiés, ont également contribué au succès du projet. La souplesse remarquable de la formule utilisée pour l'animation du groupe de soutien a constitué un élément majeur de réussite.

La collaboration entre la maison comme lieu rassembleur, d'une part, et les secteurs du CAO comme ressources expertes, d'autre part, est également un autre élément grâce auquel les objectifs ont largement été atteints. Plusieurs partenaires au sein du CAO ont contribué à ces activités : le secteur de l'éducation (ressources pour les besoins en atelier : psychoéducatrice, aide pédagogique, éducatrice spécialisée); le secteur de la santé (technicienne en nutrition, équipe en santé maternelle infantile, équipe en santé mentale, intervenant culturel); les services sociaux (organisatrice communautaire, service de première ligne, éducatrice spécialisée).

Le soutien de la CSSSPNQL a également permis d'identifier les sources de financement et de surmonter les difficultés associées aux demandes de subvention et à la reddition de compte. L'appui du CAO et du PRAP ont également contribué à l'obtention du financement principal externe.

Difficultés rencontrées – Toutes les contraintes déjà mentionnées ont également été expérimentées : complexité des demandes, délais de décision et de versements, délais de livraison, de paiements, de transmission de l'information comptable, resserrement des règles et accroissement de l'insécurité suite à l'imposition du PAG. Les exigences imposées par le programme Avenir d'enfant pour préparer une proposition étaient particulièrement complexes; même le langage utilisé requérait un décodage. Les délais de réponse étaient particulièrement longs; les règles d'utilisation des fonds étaient particulièrement contraignantes; les échéances pour produire les rapports d'activités étaient particulièrement rapprochées. Le recours à différentes sources de financement provenant de divers bailleurs de fonds a introduit des lourdeurs administratives, car chacun des bailleurs de fonds présente ses propres exigences, notamment en matière de reddition de compte. Des difficultés au démarrage, l'éclaircissement du statut du bâtiment et l'harmonisation des relations entre le Comité des femmes et le Comité Nikaniw, ont été solutionnées. Enfin, des décisions de nature politique ont quelques fois nécessité des interventions ou ajustements ponctuels, par

exemple pour permettre à la maison de continuer à bénéficier de l'accompagnement de la CSSSPNQL, ou pour expliquer que la halte-garderie ne constituait pas un dédoublement des services offerts par le CPE d'Opitciwan, et réitérer la volonté du Comité Nikaniw de travailler en collaboration et en complémentarité avec les organisations de la communauté. La résolution de ces difficultés a renforcé les bases sur lesquelles le projet s'est implanté et s'est épanoui.

Impacts – L'impact de l'ensemble des activités réalisées a été très important. Les activités de consultations individuelles ont eu des impacts sensibles et durables auprès des familles concernées. La disponibilité de la halte-garderie a procuré un répit aux parents qui ne pouvaient pas bénéficier des services de garde offerts par le CPE de la communauté; elle a permis à plusieurs d'entre eux de voir à des tâches plus difficilement réalisables en présence de jeunes enfants, et de participer à des activités dans la communauté, y compris à la Maison de la famille. Les activités collectives, les rencontres de la cuisine collective et celles du groupe de soutien en particulier, ont agi comme des catalyseurs de préoccupations pressantes des parents, comme en témoignent les statistiques partielles contenues dans le tableau 3. Leurs impacts immédiats de toutes ces activités sont nombreux et les membres du projet ont reçu de multiples témoignages à cet égard : acquisition d'habiletés et de connaissances, sentiment d'être soutenu, rupture de l'isolement, sentiment d'accroissement du pouvoir d'agir, sentiment d'appartenance et de fierté, et ainsi de suite. L'impact sans doute le plus sensible est que la Maison de la famille est désormais perçue comme ce lieu que le Comité Nikaniw voulait créer, lieu neutre de ressourcement, d'apprentissage et de rassemblement.

Tableau 3
Principaux résultats statistiques par activité, Maison de la famille d'Opitciwan, 2015-2016 et 2016-2017 (*N*).

Activité	2015-2016		2016-2017	
	Visé	Atteint	Visé	Atteint
Atelier de stimulation précoce				
Enfant 0-18 mois	80	17	80	25
Enfants (19 mois à 3 ans)	-	-	0	11
Parent	80	27	80	40
Intervenant	10	17	-	-
Atelier d'impact				
Enfant 0-18 mois	10	7	10	7
Parent	10	10	10	16
Intervenant	0	6	-	-
Sensibilisation aux drogues				
Parent	10	10	-	-
Intervenant	-	-	0	3
Développer un groupe de soutien				
Enfant 0-18 mois	10	9	10	16
Enfant 19 mois à 3 ans	0	10	0	65
Enfant 4-5 ans	0	10	0	106
Parent	10	475	-	-
Intervenant	0	11	0	40
Développer un projet de cuisine collective				
Enfant 0-18 mois	15	1	15	6
Enfant 19 mois à 3 ans	0	9	-	-
Parent	15	21	15	35
Intervenant	-	-	0	3
Optimiser la communication				
Intervenant	35	35	35	35
Création d'un réseau				
Intervenant	35	35	35	35
Total de la clientèle				
Enfant	280	98	115	244
Parent	130	183	125	981
Intervenant	30	77	80	152

6. LA RECHERCHE RÉALISÉE

6.1 Perception de la pauvreté à Opitciwan

Contexte – Afin de soutenir le développement d'une vision propre pour identifier des priorités d'action, le Comité Nikaniw a réalisé une réflexion sur le concept de pauvreté. La nécessité de la réflexion se justifiait par les limites des définitions les plus courantes de la pauvreté, comme le manque de ressources monétaires pour répondre aux besoins de base ou l'incapacité de consommer pour atteindre le standard de vie environnant. Plutôt que d'adopter les définitions de cette nature documentées dans les travaux scientifiques, le comité souhaitait formuler une conception qui émerge de la perception du phénomène à Opitciwan, de façon à augmenter la pertinence de ses actions.

Méthode – Le comité a consacré d'importants segments de ses réunions initiales à discuter ouvertement de la nature de la pauvreté, sur ses causes, ses manifestations et ses conséquences à Opitciwan. L'essentiel de ces discussions a été consigné dans les procès-verbaux. Tous les membres du comité, ainsi que des personnes-clés de la communauté qui ne faisaient pas partie du comité, ont été invités à transmettre leurs réflexions par écrit. De plus, la coordonnatrice a réalisé une série d'entrevues individuelles avec des personnes qui préféraient s'exprimer oralement. Enfin, des groupes de discussion, animés par une des membres du comité, ont contribué à enrichir la réflexion. Toute cette information a été transmise et discutée par le comité. De plus, l'information a été compilée dans un document écrit.

Résultats – La section 3.5 du présent rapport fait état des principales constations, qui ne seront pas répétées ici. Il faut constater que ce travail a été fructueux, puisque la vision qu'il a révélée a servi de fondations sur lesquelles le plan d'action, les priorités d'action et les moyens de mise en œuvre ont été assemblés.

Diffusion –Les résultats de ces travaux de recherche ont été partagés par les membres du comité et ont été transmis informellement aux personnes qui ont participé à l'organisation et à la réalisation des activités. Ils ont également été communiqués aux membres du projet PRAP à l'occasion de la présentation de l'état du projet à Opitciwan lors des rencontres nationales annuelles. La compilation écrite sera utilisée dans des articles scientifiques, rédigés selon les modalités de l'accord entre l'université et le CAO.[8]

6.2 Site internet du PRAP

Contexte – Au début de projet PRAP, il a été convenu qu'un site internet serait créé et administré à l'Université Dalhousie. Il devait favoriser la circulation d'information concernant le projet. Chaque comité local a été invité à préparer un portrait de sa communauté. La Comité Nikaniw a demandé à ce que le site soit bilingue anglais et français.

Portrait d'Opitciwan – Le portrait d'Opitciwan a été constitué par la coordonnatrice du Comité Nikaniw à partir d'éléments empruntés principalement au site internet du CAO. Il comportait un texte sur les caractéristiques historiques et contemporaines de la communauté, ainsi que des illustrations, cartes géographiques et photographies.

Traduction et diffusion – Le texte a été traduit vers l'anglais et la traduction a été validée par le groupe de travail. Il a été diffusé sur le site internet national.[9]

[8] Voir annexe 1 : Convention de service et accord entre le PRAP et le CAO.

[9] Voir annexe 5 : Portrait d'Opitciwan diffusé sur le site internet national du projet PRAP.

6.3 Situation socioéconomique comparée d'Opitciwan

Contexte – Au début des travaux, le Comité Nikaniw n'avait pas les outils nécessaires pour avoir une idée précise de la situation socioéconomique de la communauté et de l'ampleur de la pauvreté économique à Opitciwan, pour identifier la situation comparative des communautés immédiatement avoisinantes Atikamekw et non-autochtones, ainsi que des autres communautés participant au projet PRAP. Il a voulu combler ces lacunes.

Méthode – L'équipe de l'Université Laval a réalisé un inventaire des sources statistiques disponibles, valides et récurrentes. Elle a rapidement identifié le Recensement du Canada comme la source principale à exploiter et les variables disponibles. À partir des données de 2006, les plus récentes disponibles au début des travaux, des traitements mathématiques ont permis de réunir toutes les variables pertinentes portant sur Opitciwan sur un graphique unique en forme de radar. Les mêmes traitements ont été réalisés pour les données des communautés de Manawan et de Wemotaci, pour les communautés non autochtones avoisinantes, pour les communautés autochtones du reste du Canada participant au projet, enfin pour l'ensemble du Canada.

Résultats et mises à jour – L'analyse graphique comparative a révélé des différences marquées dans la configuration des variables (ou des « patrons ») entre, d'une part, la situation nationale du Canada et celle des communautés non autochtones avoisinant les communautés atikamekw; et, d'autre part, les communautés autochtones participant au projet, y compris les communautés atikamekw.[10] Toutes les communautés non autochtones affichaient un patron similaire au patron de l'ensemble du Canada, mais avec des résultats un peu en dessous des moyennes canadiennes. Toutes les communautés autochtones affichaient un patron très différent du patron canadien, avec des résultats beaucoup plus défavorables par rapport aux moyennes canadiennes. Ces analyses ont été reproduites à l'aide des données du recensement de 2011, lorsqu'elles ont été disponibles. Elles indiquaient que les écarts entre les communautés n'avaient pas été modifiés.[11]

Diffusion – Les graphiques et l'analyse comparative ont été présentés à plusieurs reprises. Les présentations initiales ont été faites au Comité Nikaniw et aux réunions nationales annuelles du PRAP. Par la suite, des présentations ont été faites dans le cadre d'activités d'enseignement ou de diffusion de la recherche à l'Université Laval (cours sur le Québec contemporain, département de sociologie), au Canada (conférence au Bureau canadien de l'éducation internationale à l'intention des étudiants étrangers bénéficiaires du Programme canadien de bourses de la Francophonie) et à l'extérieur du pays (États-Unis, Finlande). Les analyses seront utilisées dans des articles scientifiques rédigés selon les modalités de l'accord entre l'université et le CAO.[12]

6.4 Indices comparatifs des prix à la consommation

Contexte – La question de la sécurité alimentaire des ménages les plus démunis a souvent été évoquée au Comité Nikaniw. Des discussions ont eu lieu à ce sujet en particulier lorsque des situations aiguës de pénurie alimentaire étaient rapportées. La mise sur pied de la cuisine collective, au sein de la Maison de la famille, permettait d'agir dans ce domaine, même si le comité demeurait conscient des limites de ce type d'action. Dans le cours des travaux du

[10] Voir annexe 6 : Notes sur les graphiques socioéconomiques comparatifs, Opitciwan et autres communautés sélectionnées, 2006.

[11] Voir annexe 7 : Graphiques socioéconomiques comparatifs, Opitciwan et autres communautés sélectionnées, 2006.

[12] Voir annexe 1 : Convention de service et accord entre le PRAP et le CAO.

Comité Nikaniw, le CAO a pris la décision d'exploiter directement le magasin d'alimentation de la communauté. L'une des raisons évoquées à l'appui de cette décision était les prix plus élevés au magasin d'Opitciwan par rapport aux magasins de Roberval et de Saint-Félicien fréquentés par les membres de la communauté. Le comité a voulu savoir s'il existait une différence systématique de prix entre ces commerces, ce qui a conduit à une première étude réalisée en 2013. Une deuxième étude a été réalisée en 2016.[13]

Méthode – Les deux études ont été réalisées en relevant systématiquement le prix de produits identiques dans les commerces visés, puis, en comparant les résultats à la suite de traitements mathématiques. La méthode employée spécifiquement lors de chacune des deux études est détaillée dans les rapports placés en annexe.

Résultats – Les résultats de 2013 indiquaient des prix environ 15% plus élevés à Opitciwan, par rapport à ceux observés dans les épiceries de référence. Les résultats de 2016 identifiaient des phénomènes plus complexes. D'abord, les écarts semblaient s'être accrus : les résultats indiquaient que les écarts avoisinaient alors les 30%, plutôt que les 15% obtenus en 2013. Mais les résultats montraient également que l'accroissement de l'écart n'était pas dû à une augmentation de prix à Opitciwan, puisque ceux-ci étaient demeurés inchangés entre 2013 et 2016; ils semblaient attribuables à une baisse marquée de prix dans l'un des deux commerces de référence, suivant un repositionnement sur le marché de la bannière. En somme les résultats suggéraient que, si les prix à Opitciwan n'avaient pas augmenté sensiblement, ils étaient toujours proportionnellement moins élevés dans les commerces de référence. Aux fins du travail du comité, les conclusions étaient claires : il était toujours plus dispendieux de se nourrir dans le commerce d'Opticiwan que dans les commerces de l'extérieur, si l'on ne tient pas compte des frais encourus par le voyage pour s'approvisionner en ville. Comme les ménages les plus démunis n'ont pas les ressources nécessaires pour voyager, ils se trouveraient donc doublement désavantagés face aux prix de l'alimentation commerciale.

Diffusion – Les résultats des deux études ont été présentés au Comité Nikaniw. Ils seront utilisés dans des articles scientifiques rédigés selon les modalités de l'accord entre l'université et le CAO.[14]

6.5 Exploration des statistiques de l'Enquête régionale sur la santé

Contexte – Le Comité Nikaniw a voulu explorer les données l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations (ERS). Il s'agissait alors d'une source peu utilisée et méconnue à Opitciwan, même si elle contenait des données prélevées dans la communauté en 2008. Le comité souhaitait savoir si ces données pouvaient être adéquates pour améliorer la connaissance de la situation socioéconomique, analyser la distribution du revenu des ménages, étudier des facteurs influençant la distribution du revenu et, enfin, mesurer la pauvreté économique. Le comité a confié cette tâche à l'équipe de l'université. À la suite de la conclusion d'une entente écrite, convenue en vertu des règles d'accès aux données de l'ERS, le fichier des données détenues par le CAO a été transmis à l'université.

Méthode – Le travail a consisté à examiner les paramètres méthodologiques de l'ERS, notamment les instruments de recherche et les résultats (nature des variables, plan d'échantillonnage, nombre de répondants), en fonction des interrogations du comité.

[13] Voir annexe 8 : Indices comparatifs des prix d'Opitciwan 2016

[14] Voir annexe 1 : Convention de service et accord entre le PRAP et le CAO.

L'examen a conduit à la rédaction d'un avis expert.[15] La copie des données d'Opitciwan confiée à l'université a été détruite après le dépôt de l'avis.

Résultats – L'avis conclut que l'échantillon de répondants à Opitciwan est trop faible pour produire des résultats statistiquement valides de la situation de la communauté.

Diffusion – L'avis a été communiqué au Comité Nikaniw, qui en a discuté. Le comité a conclu que, dans l'optique d'améliorer la mesure de la pauvreté monétaire, il serait nécessaire d'explorer un plus large éventail de sources de données.

6.6 Anticipation des jeunes et persévérance scolaire

Contexte – Le groupe de travail a fait connaître le plan d'action du Comité Nikaniw lors d'un séminaire réunissant les membres de la Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée de l'Université Laval. À cette occasion, il avait invité la collaboration des étudiantes et étudiants aux travaux du comité. C'est ainsi qu'a émergé le projet d'étude sur les anticipations des jeunes face à l'avenir et la persévérance scolaire, sur lequel a choisi de travailler Marie-Pier Aubuchon, étudiante à la maîtrise en sociologie sous la direction de Gérard Duhaime. La définition consensuelle du projet d'étude a nécessité une année de discussion au sein du comité.

Méthode – Le projet portait sur les aspirations des jeunes atikamekw d'Opitciwan et leur attitude face à l'école et l'emploi. Le mémoire présente un bref portrait de la situation socioéconomique, historique et politique de la communauté et examine les relations entre l'éducation, l'emploi et le revenu. Il tente ensuite d'identifier les aspirations des jeunes d'Opitciwan à l'aide d'entrevues semi-dirigées qui examinent les fondements de leurs aspirations, les représentations qu'ils se font des possibilités d'avenir, et les moyens de les atteindre.[16]

Résultats – Le mémoire illustre la réalité des jeunes participants par la création de sociotypes : l'ambitieux, le réaliste consciencieux, l'insécure et le passif. Ainsi, certains jeunes pensent souvent à l'avenir, ont des aspirations élevées, s'inspirent de modèles positifs, ont un intérêt pour les activités traditionnelles et reçoivent de l'encouragement de leur entourage; d'autres jeunes ont des aspirations plus modérées, moins de modèles positifs desquels s'inspirer, moins d'attrait pour les activités traditionnelles, et moins d'encouragement de leur entourage. Les résultats montrent que la réalité des jeunes n'est pas monolithique face à l'avenir, à la communauté, à l'importance de l'école et au travail. Ils peuvent contribuer à l'orientation de l'action concrète pour soutenir la persévérance scolaire.

Diffusion – Les résultats de l'étude de Marie-Pier Aubuchon ont été communiqués au Comité Nikaniw. Le comité l'a reçu comme un message d'espoir et a bien noté, parmi les jeunes rencontrées par l'auteure, la présence de jeunes positifs et ambitieux, l'importance du support familial et de la culture atikamekw dans le cheminement scolaire et l'attitude face à la vie. Les résultats ont également fait l'objet d'une présentation ouverte à la communauté, et de discussions entre l'auteure et les enseignants. Le mémoire a été accepté par la Faculté

[15] Lévesque, Sébastien, 2014. Recommandations relatives à l'utilisation des données d'Opitciwan tirées de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations. Avis présenté au Comité Nikaniw. Québec, Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée, 2p. + tableau, manuscrit.

[16] Aubuchon, Marie-Pier, 2016. Perspectives d'avenir chez les jeunes atikamekws d'Opitciwan, M.A., Département de sociologie, Université Laval, Québec, Canada, 166p. Disponible sur l'internet à : http://www.chaireconditionautochtone.fss.ulaval.ca/fr/Publications.aspx

des études supérieures de l'Université Laval en 2016, et il est disponible sur l'internet dans sa version intégrale.

6.7 Exploration des statistiques sur l'éducation

Contexte – Pour favoriser la réussite scolaire dans la communauté, le Comité Nikaniw désirait se doter d'outils pour mesurer et identifier les facteurs influençant la persévérance et le décrochage scolaire.

Objectifs – À partir des données sur les élèves d'Opitciwan contenues dans le système d'information du conseil en éducation des Premières Nations (CÉPN), l'exploration des statistiques sur l'éducation visait à répondre aux objectifs suivants : a) réaliser un profil statistique de l'éducation des jeunes à Opitciwan ; b) identifier des facteurs influençant le décrochage scolaire ; c) établir des indicateurs ainsi qu'un protocole permettant de suivre l'évolution de la réussite scolaire dans la communauté.

Bilan – L'interface web du système d'information du CÉPN étant trop contraignante pour un traitement efficace des données pour réaliser les objectifs du Comité Nikaniw. Une démarche auprès du CÉPN a été entreprise afin de rapatrier le fichier mère d'Opitciwan dans la communauté. Comme il s'agissait de la première demande de rapatriement de la part d'une communauté, le CÉPN ne disposait d'aucune procédure pour répondre à la demande du Comité Nikaniw. Dans ces circonstances, l'initiative fut abandonnée en raison du temps et des efforts nécessaires à sa réalisation.

6.8 Exploration des statistiques pour mesurer la pauvreté monétaire

Contexte – L'examen des données de l'ERS pour mesurer la pauvreté monétaire à Opitciwan n'a pas permis de répondre au besoin du Comité Nikaniw. Celui-ci a conclu que, dans l'optique d'améliorer la mesure de la pauvreté monétaire, il serait nécessaire d'explorer un plus large éventail de sources de données. L'équipe de recherche a tenté de relever le défi. Elle a préparé un document visant à rassembler les éléments nécessaires à une réflexion sur la conception et les modalités d'un suivi de la pauvreté monétaire des populations autochtones du Québec.

Méthode – Sur la base d'un corpus d'enquêtes disponibles dont il examine la méthode et les résultats, le document a) esquisse un état des connaissances de la pauvreté monétaire des Autochtones québécois; b) identifie les sources de données disponibles pour mesurer la pauvreté monétaire de cette population ainsi que leurs limites; c) identifie des mesures de pauvreté pouvant être utilisées avec ces données ainsi que leurs limites; d) présente des orientations pour un suivi de la pauvreté monétaire des Autochtones. [17]

Résultats – Les principaux constats du document sont les suivants. Deux sources de données sont actuellement disponibles pour mesurer la pauvreté monétaire des Autochtones au Québec : l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM), qui comprend tous les Autochtones du Québec et l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA), qui ne comprend que les Autochtones hors réserve. Le recensement pourrait être utilisé à nouveau à partir de 2016. Mais, dans la meilleure hypothèse, les données de ces enquêtes ne sont disponibles qu'une fois tous les cinq ans. Enfin, la fréquence d'actualisation des données réduit non seulement

[17] Duhaime, Gérard et Sébastien Lévesque, 2016. La pauvreté monétaire des Autochtones du Québec, Mesurer et comprendre. Québec, Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée, 15p. + tableaux et références, manuscrit. Disponible sur l'internet à : http://www.chaireconditionautochtone.fss.ulaval.ca/fr/Publications.aspx

la capacité de surveiller l'évolution des tendances en matière de pauvreté, mais elle ne permet pas d'employer certaines mesures permettant d'observer les mouvements au sein même de la population dite pauvre. Pour étudier ces mouvements, des données longitudinales sont nécessaires; par exemple, pour calculer le risque persistant de pauvreté, c'est à dire la proportion des personnes ou ménages qui sont restés sous un seuil de pauvreté donné pendant plusieurs années consécutives. Par ailleurs, les données de l'ENM et de l'EAPA permettent d'employer les mesures les plus fréquemment utilisées au Canada pour calculer un taux de pauvreté ou de faible revenu, soit la Mesure de faible revenu (MFR), le Seuil de faible revenu (SFR) et la Mesure du panier de consommation (MPC). La MPC, mesure de référence proposée par le CÉPE, peut être employée avec ces données, bien qu'elle puisse cependant présenter certaines limites pour cerner la pauvreté des Autochtones du Québec. Étant donné qu'une part de la population autochtone habite dans des réserves et dans des communautés isolées, la MPC n'est pas ajustée au coût de la vie dans ces régions, de même que les montants alloués à chacun des postes du panier de consommation pourraient ne pas être adaptés aux habitudes de consommation des habitants de ces communautés. Le document formule 12 recommandations dont les plus importantes sont la conception et la mise en œuvre d'un programme de suivi de la pauvreté monétaire des Autochtones du Québec, et l'inclusion, dès les étapes initiales, des Autochtones du Québec dans tous les aspects du programme, y compris sa gouvernance, ses orientations et sa réalisation.

Diffusion – Le document a été déposé et présenté au Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE), et présenté au Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

6.9 Étude des facteurs en jeu dans la lutte à la pauvreté

Contexte –Le projet PRAP était considéré dès l'origine comme un projet-pilote de l'Assemblée des Premières Nations dont les résultats pourraient être utilisés pour orienter les actions futures en matière de lutte à la pauvreté. Dans le contexte, il était donc essentiel de documenter et de comprendre les facteurs en jeu susceptibles, au cours du projet-pilote, de favoriser le succès et l'échec. Invité à se joindre au projet PRAP à la suggestion de la CSSSAPNQ, Gérard Duhaime de l'Université Laval s'est engagé à participer activement à la réalisation de cette tâche.

Méthode – Dès sa création, le Comité Nikaniw a été informé de cet objectif du projet PARP, qui y a adhéré. Pour tendre à sa réalisation, un journal du projet a été constitué. Il contenait les documents produits (par exemple les avis de convocation de réunion et les procès-verbaux), des notes de réunions (du groupe de travail, de l'exécutif, du Comité Nikaniw, de l'exécutif national, des réunions annuelles) et de discussions ad hoc, et ainsi de suite. De plus, les notes des réunions nationales annuelles produites par la coordination du projet à l'Université Dalhousie ont été jointes au corpus. Le contenu du journal a fait l'objet d'une codification par analyse de contenu. Il donnera lieu à une analyse systématique.

Résultats et diffusion – Le travail de recherche conduira à la rédaction d'au moins un rapport dont la forme finale reste à déterminer, mais dont la rédaction et la diffusion seront réalisées selon les modalités de l'accord entre l'université et le CAO.[18]

[18] Voir annexe 1 : Convention de service et accord entre le PRAP et le CAO.

7. LE FINANCEMENT OBTENU

7.1 Financement de base

Le projet PRAP a été financé par une subvention accordée à l'Université Dalhousie par les Instituts de recherche en santé du Canada, un des trois grands organismes qui subventionnent la recherche scientifique au Canada. Conformément aux règles d'utilisation de la subvention édictées par l'organisme, aux dispositions contenues dans l'énoncé du projet de recherche et aux ententes conclues entre les organisations participantes, la subvention destinée au projet à Opitciwan a été versée à l'Université Laval. Celle-ci était répartie en deux portions, l'une réservée aux dépenses du Comité Nikaniw, l'autre aux dépenses de l'équipe de recherche. Les dépenses du comité couvertes par la subvention étaient facturées par le CAO à l'Université Laval.

La subvention couvrait les années 2012 à 2016. En 2016, une prolongation de la période d'activité a été demandée par l'exécutif national du projet et acceptée par les IRSC et un solde budgétaire de la coordination nationale a été réparti entre les cinq projets communautaires. Au 31 mars 2017, le financement obtenu des IRSC aura totalisé 394,055$.

À ce financement de base se sont ajoutées d'importantes contributions financières et en nature. Le CAO, la CSSPNQL et l'Université Laval ont réalisé des déboursés sans compensation et ont fourni gratuitement de nombreux services à l'appui des travaux du comité, comme des services professionnels de consultation, d'animation et d'administration pour la gestion de projets, le soutien à la coordination ou la direction de recherche et d'études. Enfin, le travail bénévole a constitué une ressource centrale dans la réalisation des activités du Comité Nikaniw : les parents, les personnes concernées, les administrateurs du CAO et d'organismes sans but lucratif, les élus du CAO, les étudiants, ont apporté des contributions enthousiastes qui ont dépassé les attentes. Sauf lorsque cela était requis (voir tableau 3), ces apports n'ont pas été répertoriés ni évalués, mais le Comité Nikaniw estime qu'ils ont été considérables et indispensables.

7.2 Financement complémentaire

Le financement de base a permis de maintenir de façon continue les activités du Comité Nikaniw, principalement en assurant la rémunération de la coordonnatrice communautaire et en couvrant les frais de réunion. Mais il a aussi servi de levier pour réaliser des montages financiers indispensables à l'obtention de fonds de sources extérieures exigeants des contributions des contreparties. Par exemple le financement de base a été utilisé pour payer une part de la rémunération de la coordonnatrice des petits déjeuners.

Le financement complémentaire a été obtenu par la préparation de nombreuses propositions. Ces sollicitations visaient des programmes gouvernementaux (FQIS par exemple), des OSBL ou fondations privées (Club des petits déjeuners par exemple) et des programmes réalisés en vertu de partenariat entre des organismes gouvernementaux et privés. Au total, le financement complémentaire obtenu aura été de 371 696$. En somme, le financement de base des IRSC aura permis de lever une somme équivalente à la subvention de base elle-même, doublant ainsi les ressources mises au service du Comité Nikaniw. Toutes les sommes obtenues ont été administrées par les responsables de la réalisation des projets du Comité Nikaniw, et ont transité par les services comptables du CAO.

Tableau 4
Financement obtenu par source et par projet, Comité Nikaniw, 2012 à 2017.

Sources de financement	Projet / activité	$
Université Laval (IRSC)	Comité Nikaniw	394 055
Fonds québécois des initiatives sociales (FQIS) Volet des Premières Nations (CSSSPNQL)	Ocki Matcatan	171 696
Fonds québécois des initiatives sociales (FQIS) (MTESS)	Ocki Matcatan	49 062
Club des petits déjeuners du Canada	Persistance scolaire	57 000
Déjeuner pour apprendre	Persistance scolaire	9 000
Avenir d'enfant (CSSSPNQL)	Maison de la famille	134 000
Total		**814 813**

8. CONCLUSION

Au-delà des facteurs favorables et des difficultés rencontrées dans chacune des activités, ainsi que des impacts qui ont été succinctement décrits, certaines décisions, modalités d'action, facteurs et impacts ont balisé le parcours du Comité Nikaniw de manière déterminante. Ces éléments sont brièvement rapportés ici afin qu'ils ne soient pas oubliés et qu'ils éclairent la suite du travail du Comité Nikaniw.

8.1 Les décisions déterminantes

La décision de soumettre la candidature d'Opiticwan a rendu possible l'insertion de la communauté dans un processus national dont elle a bénéficié de plusieurs manières. Outre le financement de base, dont la somme a été utilisée notamment comme levier, et qui a été doublée par des fonds obtenus de source externe, le projet national a fourni aux comités communautaires, comme le Comité Nikaniw, un cadre général d'opération dont le contenu précis restait à définir, et des ressources inestimables comme l'accès aux autres communautés participantes et aux autres équipes de chercheurs chevronnés. Les efforts de la coordination nationale ont favorisé la participation des représentants d'Opitciwan aux réunions nationales, grâce à l'interprétation simultanée. Ces rencontres ont toutes été des sources d'inspiration importantes. Toutefois, les échanges entre les représentants d'Opitciwan et ceux des autres communautés participantes ont été limités.

La vision, la mission, et les priorités d'action du Comité Nikaniw ont prouvé leur pertinence, puisqu'elles ont conduit à des actions concrètes qui ont toutes eu des impacts sensibles, bien que difficilement mesurables. L'importance accordée au travail en collaboration, entre le Comité Nikaniw, d'une part, et, d'autre part, les services du CAO, les organismes de la communauté et les ressources externes, a permis de réaliser des activités qui, sans cela, n'auraient tout simplement pas pu se dérouler. La souplesse du comité lui-même, inscrite dans ses termes de référence, a également démontré sa pertinence, puisqu'elle a permis, par exemple, d'adapter la composition du comité aux besoins émergents et à la disponibilité des membres.

La disponibilité d'un financement de base récurrent a constitué un atout majeur pour l'épanouissement du projet; l'établissement, dès le départ, de règles claires et explicites pour présider à la collaboration entre le comité et les autres organismes, y compris la CSSSPNQL et

l'Université Laval, ont été des facteurs contribuant à des relations positives. Les relations étroites mutuellement bénéfiques entre l'action et la recherche ont permis, d'une part, de contribuer à l'orientation judicieuse des actions et, d'autre part, d'améliorer les connaissances sur la communauté, sur la lutte à la pauvreté et sur l'action communautaire.

Ces facteurs favorables à l'action communautaire ont été mis en jeu parce que le projet lui-même a été défini par et pour la communauté d'Opitciwan, après qu'elle eut soumis sa candidature pour y participer. Cette condition initiale semble avoir été indispensable pour susciter l'adhésion au projet et pour renouveler cette adhésion lorsque la mobilisation subissait des variations.

8.2 Les difficultés

La complexité des exigences des bailleurs de fonds extérieurs et les difficultés de nature administratives, quelques fois même politiques, ont joué un rôle notoire dans le déroulement du projet PRAP, et, en plus des embûches évoquées antérieurement, elles ont parfois causé de l'anxiété, du découragement et ont contribué à des périodes de démobilisation. De même, certaines caractéristiques propres à la communauté ont imposé des contraintes comme les difficultés de recrutement et de rétention du personnel, le manque et les bris d'équipement, les failles des systèmes de communication. Ces facteurs continueront d'entrer en jeu dans les activités à venir, et le Comité Nikaniw devra s'en soucier lors de la planification d'un prochain cycle de travail, et de chacune des actions qu'il souhaitera amorcer ou poursuivre.

8.3 Les impacts

Les activités réalisées ont eu des impacts sensibles qui ont été sommairement énumérés. Même s'ils n'ont pas été mesurés, le comité sait cependant qu'ils existent bel et bien et qu'ils ont été importants pour les personnes qui les ont ressentis, comme le montre le faisceau des témoignages reçus.

Mais au-delà des impacts individuels, le projet a eu des impacts plus globaux. Il a montré que, en dépit des difficultés, l'action collective est possible pour contribuer au mieux-être de la communauté. Il a montré que la mobilisation des capacités des individus, malgré leurs limites, pouvait conduire à la réalisation d'une action collective plus grande que la somme des actions individuelles. Cette leçon devra continuer d'éclairer le parcours du Comité Nikaniw, en particulier dans les moments où l'ampleur de la tâche, l'acharnement des obstacles et les limites de l'action ébranleront les convictions les plus fortes. Du reste, cette leçon porte déjà ses fruits puisque le Comité Nikaniw amorce un nouveau cycle de mobilisation et d'action.

9. RECOMMANDATIONS

La subvention obtenue des IRSC, grâce à l'initiative de l'AFN en collaboration avec l'Université Dalhousie, se terminait le 31 mars 2017. Cela signifie que les fonds découlant de cette subvention, et qui étaient attribués aux projets dans les cinq communautés autochtones au Canada, sont épuisés. Cela signifie que le projet national de recherche-action sur la lutte à la pauvreté auprès des Premières Nations (PRAP) est terminé. Cela signifie également que les fonds réservés au Comité Nikaniw en vertu des ententes conclues entre le CAO et l'Université Laval n'existent plus.

Toutefois, cela ne signifie pas la fin du travail du Comité Nikaniw. En effet, au cours des mois précédant la fin de la période de subvention, le comité a unanimement formulé le vœu de poursuivre et de pérenniser son action. Pour cela, il a résolu de tirer des leçons des cinq premières

années, et de définir des mesures inspirées de l'expérience. Celles-ci sont exposées dans les recommandations qui suivent.

9.1 Le Comité Nikaniw

1. Il est recommandé que le Comité Nikaniw continue d'être un large rassemblement des forces de la communauté, en plus d'agir comme une table intersectorielle qui se concentre sur le mieux-être des enfants, de la jeunesse et de la famille, comme facteur central de lutte à la pauvreté.
2. Il est recommandé que le Comité Nikaniw poursuive sa pratique de réviser de manière continue ses termes de référence.
3. Il est recommandé que le Comité Nikaniw entreprenne dès maintenant la conception d'un plan d'action pour les cinq années de 2018 à 2022.

9.2 La lutte à la pauvreté auprès des Premières Nations du Canada

4. Il est recommandé que le rapport d'activité 2012-2017 du Comité Nikaniw soit transmis à l'Assemblée des Premières Nations et que :
    a. Le Comité Nikaniw exprime le souhait que l'AFN poursuive son engagement dans la lutte à la pauvreté auprès des Premières Nations du Canada;
    b. Le Comité Nikaniw exprime son offre de collaboration avec l'AFN pour les étapes futures de la lutte à la pauvreté auprès des Premières Nations du Canada.

9.3 La collaboration avec le CAO

5. Il est recommandé que le rapport d'activité 2012-2017 du Comité Nikaniw soit présenté et remis au CAO.
6. Il est recommandé que la collaboration du Comité Nikaniw avec le CAO se poursuive à l'avenir, dans le respect des termes de références définissant le comité, et en tentant de trouver des solutions aux difficultés rencontrées au cours des années précédentes.
7. Il est recommandé que le CAO accepte de confier la responsabilité de la coordination du Comité Nikaniw à un membre de son personnel.
8. Il est recommandé que le mandat de la coordination du comité soit poursuivi, à savoir :
    a. La coordination des réunions du Comité Nikaniw, du comité Nikaniw et du groupe de travail Nikaniw;
    b. La coordination des demandes de financement et des rapports financiers;
    c. La coordination de l'organisation, du déroulement et du bilan des activités et des rapports d'activités.

9.4 La collaboration avec l'APNQL et la CSSSPNQL

9. Il est recommandé que le rapport d'activité 2012-2017 du Comité Nikaniw soit présenté et remis à l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) et à la CSSSPNQL et que
    a. Le Comité Nikaniw exprime le souhait que l'APNQL et la CSSSPNQL poursuivent leur engagement dans la lutte à la pauvreté auprès des

Premières Nations du Québec, et leur collaboration avec le Comité Nikaniw;

b. Le Comité Nikaniw exprime son offre de collaboration avec l'APNQL et la CSSSPNQL pour les étapes futures de la lutte à la pauvreté auprès des Premières Nations du Québec.

9.5 Les collaborations extérieures

10. Il est recommandé que la collaboration du Comité Nikaniw avec la CSSSPNQL se poursuive et que l'accompagnement de la CSSSPNQL dont le comité a pu bénéficier se poursuive également, particulièrement en matière de mobilisation, d'animation, de formation et de recherche de ressources complémentaires.
11. Il est recommandé que la collaboration du Comité Nikaniw avec l'Université Laval se poursuive et que :
    a. Les deux volets du projet PRAP, l'action et la recherche continuent d'exister et de s'alimenter mutuellement;
    b. Les travaux de recherche réalisés, permettant de connaître, notamment, la perception atikamekw de la pauvreté et du bien-être, la situation socio-économique d'Opitciwan ou les leçons à tirer du projet PRAP, soient poursuivis.
12. Il est recommandé que le Comité Nikaniw examine les possibilités de collaboration future avec les autres communautés atikamekw.
13. Il est recommandé que la collaboration du Comité Nikaniw avec les autres communautés participantes du projet PRAP se poursuive, s'il s'agit d'une volonté réciproque, et que, le cas échéant, les possibilités d'interaction soient améliorées.

9.5 Le financement de base

14. Il est recommandé que le plan d'action 2018-2022 du Comité Nikaniw serve de base pour la préparation de demandes pour trouver du financement de base, c'est-à-dire un financement substantiel et récurrent pour la période de 2018 à 2022.
15. Il est recommandé que le Comité Nikaniw avec la CSSSPNQL et l'Université Laval, et avec d'autres collaborateurs le cas échéant, examine les possibilités de financement de base (organismes, programmes) et prépare une ou des demandes à cet égard.

9.6 Le financement par projet

16. Il est recommandé que le projet Persistance scolaire soit poursuivi et que :
    a. Les demandes de financement pour le projet Persistance scolaire soient renouvelées auprès du Club des petits déjeuners et auprès de Déjeuner pour apprendre;
    b. La collaboration du secteur de l'éducation, des directions d'école, et du secteur de la sécurité du revenu du CAO soit renouvelée.
17. Il est recommandé que le projet Ocki Mactcatan soit poursuivi et que :
    a. Les demandes de financement pour le projet Ocki Matcatan auprès du Fonds québécois d'initiative sociale (FQIS) soient renouvelées;
    b. La collaboration de la Maison des Jeunes et du secteur de l'éducation du CAO soit renouvelée;

c. L'intégration des activités dans le curriculum scolaire soit poursuivie;
d. Soit évaluée la possibilité d'intégrer certaines activités de Ocki Matcatan, comme le projet Wikwas de confection de panier et le projet de confection de tentes, à la Coopérative Internations.

18. Il est recommandé que le projet Maison de la famille soit poursuivi et que :
    a. Les demandes de financement auprès d'Avenir d'enfant (CSSSPNQL) soient renouvelées;
    b. La Maison de la Famille devienne un volet du plan de santé communautaire et du plan d'action des services de première ligne du secteur de la santé et des services sociaux du CAO;
    c. Les ateliers sur les habiletés parentales continuent de se donner à la Maison de la Famille;
    d. Les activités en SMI continuent de faire partie des activités récurrentes de la Maison de la Famille;
    e. Le Programme d'aide préscolaire aux Premières Nations (PAPPN) continue d'être partagé entre le CPE et la Maison de la Famille pour rejoindre tous les enfants de la communauté;
    f. La collaboration du programme de réinsertion sociale avec la Maison de la famille soit renouvelée chaque année.

ANNEXES

Annexe 1 : Convention de service et accord entre le PRAP et le CAO

CONSEIL DES ATIKAMEKW
D'OPITCIWAN

Opitciwan, le 27 juillet 2012

Monsieur Gérald Duhaime
Université Laval
Pavillon Charles-De Koninck
Département de sociologie
1030, av.des Sciences-Humaines
Local 6465
Québec, Qc.
G1V 0A6

Objet : Convention de service et accord entre le PR-AP et le CAO

Vous trouverez ci-jointes, les deux copies dûment signés ; la convention de service et l'accord entre le projet de recherche- action sur la pauvreté et le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan.

Si toutefois vous avez des questions reliés aux deux copies d'ententes, n'hésitez pas à me communiquer au bureau du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan.

Espérant le tout conforme, je vous d'accepter mes salutations distinguées.

Francine Petiquay
Directrice générale par intérim
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

22, rue Amisk, C.P. 135, Opitciwan (Québec) G0W 3B0
Téléphone : 819-974-3837 / 819-974-3828

CONVENTION DE SERVICE

ENTRE : **L'UNIVERSITE LAVAL,** personne morale de droit privé constituée en vertu d'une loi de l'Assemblée nationale sanctionnée le 8 décembre 1970 (L.Q. 1970, c. 78), ayant son siège à Québec, province de Québec, représentée aux fins des présentes par la vice-doyenne à la recherche de la Faculté des sciences sociales, Aline Vézina, dûment autorisée à cette fin tel qu'elle le déclare;

(ci-après désignée : « l'Université »);

ET : **CONSEIL DES ATIKAMEKW D'OPITCIWAN,** Conseil de bande constitué en vertu de la *Loi sur les Indiens*, S.R.C., 1985, c. I-5, ayant son siège dans la réserve indienne d'Opitciwan, province de Québec, et étant dûment représenté par sa directrice générale, Mme Francine Petiquay, autorisée à lier et à engager ledit Conseil de bande;

(ci-après désigné : « le CAO »);

(ci-après désignées individuellement ou collectivement les « Parties »).

ATTENDU QUE l'Université a été sollicitée par l'Université Dalhousie pour prendre part au projet de recherche-action sur la pauvreté (PRAP) « Approche de réduction de la pauvreté pour améliorer la santé et le bien-être des communautés des Premières Nations », projet soumis par une équipe de recherche du Canada en collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations;

ATTENDU QUE le CAO, après avoir soumis sa candidature, a été choisi pour prendre part au PRAP avec quatre autres Premières Nations du Canada;

ATTENDU QUE la participation de l'Université concerne, mais non exclusivement, la collaboration avec le CAO dans le cadre du PRAP;

ATTENDU QUE le PRAP est financé par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et que le budget de recherche est géré par l'Université Dalhousie;

ATTENDU QUE, en conformité avec les règles des IRSC, le budget destiné aux travaux concernant le CAO a été confié à l'Université;

ATTENDU QUE le CAO accepte de réaliser, en collaboration avec l'Université, les travaux décrits à l'Annexe I des présentes, ci-après assimilés à des services;

ATTENDU QUE l'Université accepte de soutenir le CAO pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE, pour favoriser la bonne marche du PRAP, il apparaît nécessaire qu'une portion du budget destiné aux travaux concernant le CAO soit versée à ce dernier;

© Université Laval 2010, tous droits réservés

EN CONSIDÉRATION des conditions, engagements et ententes énoncés aux présentes, y compris les textes annexés à savoir *l'Accord entre le Projet de recherche-action sur la pauvreté et le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan* (Annexe I) et *A Poverty Reduction Approach to Improving The Health and Well-being of the First Nation Communities, Research Proposal* (Annexe II), le préambule faisant partie intégrante de cette convention, les Parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 – DÉFINITIONS

« **Droits de propriété intellectuelle** » signifie tous les droits de propriété intellectuelle, enregistrés ou non, y compris les droits dans les brevets, droits d'auteur, dessins industriels, topographies de circuits intégrés, obtentions végétales, inventions (brevetables ou non), découvertes, secrets de commerce, savoir-faire, noms de domaine, informations techniques, informations de nature confidentielle, marques de commerce, noms commerciaux et autres droits reconnus par la loi statutaire ou le droit commun dans ce qui précède, incluant toute demande de protection;

« **Services** » signifie les travaux exécutés dans le cadre du PRAP par le CAO en collaboration avec l'Université, conformément aux conditions particulières décrites à l'Annexe I.

Article 2 – OBJET

L'Université confie au CAO la réalisation des Services décrits dans les documents annexés aux présentes. Le CAO s'engage notamment à former un comité consultatif communautaire selon les modalités décrites à l'Annexe I, *Accord entre le Projet de recherche-action sur la pauvreté et le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan*, et à embaucher un coordonnateur communautaire à temps partiel pour l'exécution des travaux décrits à l'Annexe II, *A Poverty Reduction Approach to Improving The Health and Well-being of the First Nation Communities, Research Proposal.*

Article 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

La présente convention entrera en vigueur le premier juin 2012 pour se terminer le 30 juin 2016.

Article 4 – RAPPORTS

Le CAO s'engage à remettre à l'Université au fur et à mesure de leur réalisation, une copie de tous les rapports, résultats produits et autres données obtenus dans l'exécution des Services.

Article 5 – BUDGET ET MODALITÉS DE PAIEMENT

5.1 Le CAO s'engage à réaliser les Services pour un montant maximal de quatre-vingt-dix-sept mille six cent quarante dollars (97 640$) pour la période allant du 1er juin 2012 au 31 mars 2013; et pour un montant maximal de cinquante-sept mille huit cent soixante-neuf (57 869$) pour chacune des années du 1er avril au 31 mars 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Ces montants maximaux inclus les taxes le cas échéant.

5.2 Ces montants seront payables sur présentation de factures détaillées soumises par le CAO

à l'Université de la façon suivante. Une première facture sera produite trente (30) jours suivant la signature de la présente entente; une deuxième facture sera produite trente (30) jours plus tard; une troisième facture sera produite trente (30) jours plus tard. Par la suite, les factures seront produites à tous les trois mois. L'Université fera le paiement au CAO dans les trente (30) jours suivant la réception des factures à cet effet.

5.3 Les dépenses facturées devront être conformes aux normes des Instituts de recherche en santé du Canada, tel que détaillées dans le « Guide d'administration financière des trois organismes de 2011 », disponible à l'adresse URL suivante : http://www.nserc-crsng.gc.ca/professors-professeurs/financialadminguide-guideadminfinancier/index_fra.asp

5.4 Les paiements seront autorisés par l'Université après approbation des factures.

5.5 Dans l'éventualité où la nature du mandat exigeait que le CAO utilise des ressources de l'Université, alors ce dernier devra au préalable prendre avec celle-ci des arrangements à cet effet.

Article 6 – LIVRAISON

Le CAO s'engage à livrer les conclusions de ses travaux au plus tard le 31 mars 2016. Toute demande d'extension devra être logée par écrit à l'Université avant cette date étant entendu, à moins de stipulation contraire, qu'une éventuelle prolongation n'aura aucun impact sur le montant des montants forfaitaires payables au CAO.

Article 7 – ACCEPTATION DES TRAVAUX

L'Université se réserve le droit de refuser en tout ou en partie les Services qu'elle ne juge pas satisfaisants compte tenu de ses critères habituels. Advenant le cas où la totalité ou une partie des Services devait être reprise à la requête de l'Université pour des motifs ne mettant pas en cause la qualité des Services originalement fournis, les frais de cette reprise feront, s'il y a lieu, l'objet d'une entente préalable entre les Parties.

Article 8 – DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

8.1 Conformément aux dispositions de l'Énoncé de politique des trois Conseils : *Éthique de la recherche avec des êtres humains*, annexe III de la présente, les parties reconnaissent qu'elles sont également copropriétaires de tout Droit de propriété intellectuelle relatif aux Services, incluant non limitativement, les études, analyses, rapports, plans, devis, dessins, échantillons ou tous les autres documents ou données. Les parties s'engagent à ne pas contester, directement ou indirectement, ou enregistrer au profit exclusif de l'une ou l'autre, tout Droit de propriété intellectuelle découlant des Services.

8.2 Les parties reconnaissent qu'elles sont également partenaires dans les décisions concernant la diffusion des résultats de la recherche.

8.3 Les rapports, publications et autres documents ou produits, résultant de l'exécution des travaux par le CAO en collaboration avec l'Université, doivent être approuvés par les

deux parties, et demeurent la copropriété des deux parties.

8.4 Les rapports, publications, articles, mémoire, thèse ou autres documents ou produits réalisés par l'Université destinés à la communication scientifique doivent être soumis au CAO pour consultation et commentaire. L'Université s'engage à tenir compte des commentaires formulés par le CAO pour établir la version finale des documents, ou à dévoiler les désaccords exprimés; à respecter le vœu du CAO s'il souhaite que la communauté ne soit pas identifiée; à protéger et à ne pas dévoiler les connaissances autochtones comme celles associées à la médecine traditionnelle, aux cérémonies et aux croyances spirituelles.

8.5 Un étudiant est et demeure propriétaire des droits d'auteur sur son essai, son mémoire de maîtrise ou sa thèse de doctorat, selon le cas, même si un de ses documents incorpore en tout ou en partie des Droits de propriété intellectuelle issus du Projet.

8.6 Les parties s'informeront mutuellement et immédiatement de toute contrefaçon, contestation ou demande d'enregistrement réelle ou appréhendée affectant les Droits de propriété intellectuelle dont elles pourraient avoir connaissance, par toute personne autre que le CAO ou l'Université et fourniront toute l'information qu'elles possèdent à cet égard.

Article 9 – CONFIDENTIALITÉ

9.1 Les parties s'engagent à maintenir la confidentialité de toutes les informations qu'elles se communiquent dans le cadre de la présente convention et à ne pas les divulguer ou les utiliser à toutes fins autres que ce que prévoit la présente convention, ni permettre que cela soit fait par d'autres personnes. Les parties s'engagent également à maintenir la confidentialité des dispositions de la présente convention et à ne pas les révéler sans leur consentement écrit préalable.

9.2 Les parties s'engagent également à obtenir des tiers concernés par ledit projet les mêmes engagements de stricte confidentialité auxquels elles sont liées.

9.3 Par ailleurs, les documents, données ou informations confidentiels communiqués d'une partie à l'autre, identifiés comme tels pour la réalisation des Services demeurent la propriété de la partie d'où ils proviennent, et l'autre partie prendra les mesures appropriées pour qu'ils soient gardés confidentiels.

Article 10 – COLLABORATION MUTUELLE

Compte tenu des ressources disponibles, l'Université et le CAO s'engagent à collaborer mutuellement pour la réalisation des travaux, afin d'assurer l'atteinte des objectifs, la réalisation des activités et productions, la validité des résultats et le respect des échéances.

Article 11 – RESPONSABILITÉ

L'Université et le CAO déclinent toute responsabilité pouvant résulter en des pertes, dommages matériels, directs ou indirects, imprévisibles ou spéciaux subis par l'autre partie, ses

représentants, préposés ou toute autre personne dans le cours de l'exécution des Services.

Article 12 – AVIS

12.1 Tout avis ou autre communication devant être signifié en vertu des présentes est donné correctement s'il est livré à son destinataire par messager ou par courrier recommandé aux adresses ci-dessous mentionnées :

POUR L'UNIVERSITÉ : Aline Vézina
Vice-doyenne à la recherche
Faculté des sciences sociales
Pavillon Charles-De Koninck
Université Laval
1030, avenue des Sciences-Humaines, local 3456-D
Québec (Québec) G1V 0A6
Courriel : aline.vezina@fss.ulaval.ca
Téléphone : (418) 656-2131 poste 2532

POUR LE CAO : Mme Francine Petiquay
Directrice générale
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan
Courriel : fpetiquay@opitciwan.ca
Téléphone : 819-974-8837

12.2 À moins de stipulation contraire à la présente convention, tout avis qui aura été livré conformément aux présentes sera réputé avoir été reçu par son destinataire au moment de sa livraison, s'il est livré par messager, le troisième (3e) jour ouvrable suivant sa mise à la poste, s'il est recommandé.

Article 13 – CESSION

Le CAO ne peut de quelque façon que ce soit céder ou transférer ses droits ou obligations en vertu de la présente convention ou autrement en disposer sans le consentement écrit préalable de l'Université, cette dernière ayant discrétion absolue à cet égard.

Article 14 – RÉSILIATION

14.1 La convention sera résiliée de plein droit, sans avis ni mise en demeure dans l'un ou l'autre des cas suivants :

14.1.1 si l'une ou l'autre des parties entame des procédures en vertu de toute loi se rapportant à l'insolvabilité ou à la faillite, ou si quelque procédure en vertu d'une telle loi ou autrement est entamée contre l'une ou l'autre des parties ;

14.1.2 si un séquestre, syndic, gérant ou toute autre personne ayant des pouvoirs similaires est nommé afin de prendre charge de tout ou partie de l'entreprise, des affaires, des biens ou des actifs de l'une ou l'autre des parties, avec pour

conséquence d'entraver les activités normales de cette dernière;

14.1.3 si un locateur ou toute autre personne, corporation ou entité juridique ayant légalement le droit de le faire, prend possession de tout ou partie de l'entreprise, des affaires, des immeubles ou des actifs de l'une ou l'autre des parties ;

14.1.4 si une ordonnance est rendue ou une résolution est adoptée pour la dissolution ou la liquidation de l'une ou l'autre des parties ;

14.1.5 si l'une ou l'autre des parties adopte ou tente d'adopter, ou prend ou tente de prendre des procédures corporatives afin de lui permettre de prendre des procédures pour sa dissolution ou sa liquidation ;

14.1.6 si l'une ou l'autre des parties est dissoute ou liquidée, volontairement ou involontairement ;

14.1.7 la faillite de l'une ou l'autre des parties.

14.2 L'une ou l'autre des parties peut en tout temps, au moyen d'un avis écrit à cet effet, résilier cette convention, sans préjudice à tous ses droits et recours, si l'autre partie ne respecte pas l'une quelconque des modalités de cette convention ou de toute autre convention ou contrat entre l'Université et le CAO et que telle dérogation ou défaut n'est pas corrigé dans les vingt (20) jours suivant un avis écrit décrivant la dérogation ou le défaut.

Article 15 – INVALIDITÉ PARTIELLE

Si un tribunal compétent déclare l'une ou l'autre des dispositions de la présente convention invalide, seule la partie invalide de ladite disposition sera inefficace et la partie valide de la disposition ainsi que toutes les autres dispositions de la présente convention seront appliquées intégralement.

Article 16 – LOIS APPLICABLES

Les Parties conviennent et acceptent que la présente convention soit conclue et régie exclusivement selon les lois de la province de Québec, Canada.

Article 17 – DISTRICT JUDICIAIRE

Tout différend, litige ou réclamation né de la présente convention ou se rapportant à la présente convention sera porté devant les tribunaux compétents siégeant dans le district judiciaire de Québec, province de Québec, Canada, à l'exclusion de tout autre district susceptible d'avoir juridiction.

Article 18 – INTÉGRALITÉ ET MODIFICATIONS

La présente convention et les Annexes constituent l'entente complète liant les Parties et

remplacent toutes communications orales ou écrites, représentations et accords antérieurs. De plus, tout ajout ou modification à la convention doit être fait par écrit et signé par les deux Parties.

Article 19 – RENONCIATION

Le défaut par l'une des Parties d'exercer un ou plusieurs de ses droits stipulés dans la convention à une occasion spécifique ne doit pas être interprété comme une renonciation à ses droits ni affecter en aucune manière la présente convention ou le droit de l'une des Parties d'exercer tout droit stipulé dans la présente convention.

Article 20 – FORCE MAJEURE

Le CAO et l'Université conviennent qu'aucun d'eux ne pourra être tenu responsable de tout défaut ou retard d'exécution causé par des circonstances de force majeure. La force majeure est un événement extérieur, imprévisible et irrésistible, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, les désastres naturels, les incendies, les conflits de travail et les mesures gouvernementales.

Article 21 – DÉLAI

Dans l'éventualité où il n'y aurait aucun délai prévu pour l'exécution de l'une ou l'autre des obligations souscrites aux termes des présentes, les Parties conviennent que le délai d'exécution sera de trente (30) jours

Article 22 – INDÉPENDANCE

La présente convention ne crée aucune société, partenariat, coentreprise ou association temporaire entre les Parties.

Article 23 – SUCCESSEURS ET AYANTS CAUSE

La présente convention engage et s'applique au profit des deux (2) Parties et de leurs successeurs respectifs, cessionnaires, héritiers et représentants légaux.

Article 24 – INTERVENTION

Intervient aussi à la présente convention le professeur Gérard Duhaime, que l'Université désigne comme personne contact aux fins de cette convention, qui reconnaît avoir lu la présente convention, qui en accepte tous les termes et conditions, et qui, pourvu qu'il soit concerné, reconnaît être lié par celle-ci.

(La signature des parties est sur la page 8)

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé en 2 exemplaires cette convention à Québec.

L'Université :

UNIVERSITÉ LAVAL

ALINE VÉZINA
Vice-doyenne à la recherche
Faculté des sciences sociales
Université Laval

Par : Aline Vézina

Aline Vézina

Date : 23 août 2012

Le CAO :

Par :

Mme Francine Petiquay

Directrice générale Interim

Date : 26 juillet 2012

Intervention :

Gérard Duhaime

Date : 22/08/2012

ANNEXE I

ACCORD ENTRE LE PROJET DE RECHERCHE-ACTION SUR LA PAUVRETÉ ET LE CONSEIL DES ATIKAMEKW D'OPITCIWAN

PRÉAMBULE

1. Le présent accord définit les dispositions et les principes clés qui régiront la relation entre le Projet de recherche-action sur la pauvreté (PRAP) et le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan relativement au projet « Approche de réduction de la pauvreté pour améliorer la santé et le bien-être des communautés des Premières Nations ».

2. Le PRAP est un projet de recherche-action financé par les Instituts de recherche en santé du Canada en réponse à une proposition soumise par une équipe de recherche en collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations.

3. Le projet de recherche-action sur la pauvreté est un partenariat entre le PRAP et le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan. Le partenariat et les modalités du présent accord reflètent une relation de respect et de responsabilité mutuels en tenant compte des traditions et des attentes des deux parties et en trouvant un terrain d'entente, comme l'expriment les principes et les dispositions énoncés dans le présent document.

DISPOSITIONS

4. Ce projet comprend une composante recherche et une composante action, l'une et l'autre devant être réalisées de manière responsable sur le plan de l'éthique, conformément aux dispositions de l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*. À cette fin, il est convenu que la recherche à faire devra obtenir l'approbation du Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval (CÉRUL). Elle sera également assujettie à l'examen de tout conseil communautaire d'éthique en matière de recherche et/ou aux valeurs pertinentes, comme en décidera le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan.

5. Un comité consultatif communautaire sera établi pour le projet. Ce comité sera formé d'environ 9 personnes choisies parmi les membres de la communauté, ceux de l'Université Laval et d'autres partenaires, tel qu'en conviendront les deux parties. Le comité consultatif sera coprésidé par Yvette Chachai, pour le Conseil des Atikamekw et par Gérard Duhaime pour l'Université Laval et l'équipe du PRAP.

6. Il se réunira selon les besoins et en fonction des limites budgétaires. Il obtiendra l'appui scientifique de l'Université Laval et de l'équipe de recherche pour la réalisation du projet.

7. Un coordonnateur communautaire sera embauché à temps partiel pour travailler à la réalisation du projet. Le coordonnateur communautaire obtiendra son mandat du comité consultatif communautaire. Il obtiendra l'appui scientifique de l'Université Laval et de l'équipe de recherche pour la réalisation du projet.

8. Les dépenses encourues par le comité consultatif communautaire notamment pour la rémunération du coordonnateur communautaire à temps partiel et les frais de réunions, seront remboursés sur présentation de factures au Conseil des Atikamekw d'Opitciwan par l'Université Laval où un compte a été établi, dans les limites du budget disponible.

9. Les dépenses encourues par l'Université Laval notamment pour la rémunération d'auxiliaires de recherche à temps partiel et pour les frais de réunion à Opitciwan, seront prélevés à même le compte établi à l'Université Laval aux fins du projet, dans les limites du budget disponible.

10. Les précisions concernant le budget disponible et les dispositions administratives applicables à ces fins seront incluses dans une entente de service entre l'Université Laval et le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan, à être conclue ultérieurement.

11. Les droits et les obligations relatifs à des questions comme la publication, la propriété des rapports, l'accès aux données, l'utilisation des données à des fins d'analyse secondaire et la gérance des données seront précisées dans l'entente de service à être conclue entre l'Université Laval et le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan. Ces modalités devront être conformes aux prescriptions de l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, surtout les dispositions relatives à la recherche concernant les Autochtones.

12. Sans révéler l'identité des individus, le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan convient de rendre disponibles les données administratives qu'il détient dans des domaines comme le logement, l'éducation, la santé, l'aide sociale et le développement des affaires, pour que des mesures de référence et les changements qui se produiront avec le temps puissent être établis, ce qui pourrait inclure la préparation d'un profil démographique et

socioéconomique des ménages de la communauté.

13. Ce projet sera exécuté de manière apolitique et non partisane, au service des intérêts supérieurs de la communauté et se poursuivra en dépit des changements à la direction du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan.

14. En collaboration avec les dirigeants du Conseil des Atikamekw d'Opiticiwan, le projet organisera une ou plusieurs réunions communautaires d'information où les responsables répondront aux questions sur le projet.

15. Aux fins du présent accord, la principale personne-ressource pour le PRAP sera Gérard Duhaime de l'Université Laval. La principale personne-ressource pour le Conseil des Atikameks d'Opitciwan sera Yvette Chachai. Les parties conviennent de communiquer entre elles en temps opportun et de manière efficace, de manière à ne pas retarder indûment l'avancement du projet.

16. Les décisions sur les questions comprises dans le présent accord seront prises par les coprésidents du comité consultatif communautaire.

17. Un mécanisme impartial de règlement des différends sera établi pour régler les désaccords qui pourraient survenir entre les parties.

18. Le présent accord sera en vigueur du 1er juin 2012 au 30 juin 2016. Il sera renouvelé annuellement, le premier examen devant avoir lieu le 1er juin 2013. L'accord peut être modifié de temps à autre avec le consentement des deux parties.

En foi de quoi, les parties ont signé à Opitciwan

Mme Francine Petiquay Directrice générale Interim Conseil des Atikamekw d'Opitciwan	27 juillet 2012 Date
Professeur Gérard Duhaime Projet de recherche-action sur la pauvreté Université Laval	22 août 2012 Date

40

Annexe 2 : Lettre de transmission au CÉRUL, 12 juillet 2012

UNIVERSITÉ LAVAL

Faculté des sciences sociales
Département de sociologie

M. Jocelyn Lindsay, Président
CÉRUL
Maison M.-J. Brophy
Université Laval, Québec
G1K 7P4

Québec, le 12 juillet 2012

Objet : *Approche de réduction de la pauvreté pour améliorer la santé et le bien-être des communautés des Premières Nations*

Monsieur,

Je vous fais parvenir un dossier afin d'amorcer les démarches pour obtenir l'approbation du projet en titre. Il s'agit d'un projet de recherche dont le chercheur principal est Fred Wein (U. Dalhousie), réalisé par une équipe canadienne en étroite collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations du Canada et les représentants de cinq communautés autochtones du Canada. Je n'ai pas participé à la conception de ce projet, et je ne faisais pas partie de l'équipe ayant fait la demande aux IRSC. Mais après l'obtention de la subvention, le professeur Wein m'a invité à me joindre à l'équipe pour faire partie du comité national et pour diriger les travaux qui seront réalisés dans la communauté atikamekw d'Opitciwan au Québec. Depuis, une entente a permis le transfert de fonds de recherche de l'Université Dalhousie à l'Université Laval pour la mise en branle de ces travaux.

Après une série de discussions préliminaires, et à la suite des informations que m'a transmises Mme Laurence Ouvrard le 24 avril dernier à votre demande, je suis maintenant en mesure de vous acheminer les documents numérotés suivants :

1. Le formulaire de demande d'approbation auprès du comité d'éthique de la recherche de l'Université Dalhousie.
2. L'avis d'attribution et la demande de subvention.
3. La traduction du formulaire de consentement qui sera utilisé pour les « observateurs bien informés », en version préliminaire traduit de l'anglais.
4. La traduction du guide pour les entrevues avec les « observateurs bien informés », en version préliminaire traduit de l'anglais.
5. La deuxième version préliminaire de la liste des indicateurs et des questions destinés à l'enquête auprès des ménages, en langue originale anglaise.
6. La version finale, non encore signée, de l'Accord entre le projet de recherche-action sur la pauvreté et le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan.
7. La version finale, non encore signée, de la Convention de service entre l'Université Laval et le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan.

Pour le moment, les pièces suivantes sont manquantes, ou doivent être produites ou révisées :

1. L'annonce de l'approbation du projet par le Comité d'éthique de l'Université Dalhousie; j'en ai fait la demande, mais je ne pourrai l'obtenir avant le début du mois d'août.
2. Les textes utilisés pour le recrutement des participants à l'enquête auprès des « observateurs bien informés ». Ces textes ne sont pas faits pour Opitciwan.
3. Les textes utilisés pour le recrutement des participants à l'enquête auprès des ménages. Ces textes ne sont pas faits pour Opitciwan
4. Le guide pour les entrevues avec les « observateurs bien informés ». Ce guide n'est pas adapté pour Opitciwan.
5. La liste des indicateurs et le questionnaire destinés à l'enquête auprès des ménages. Ces instruments n'ont pas été adaptés pour Opitciwan.
6. La version signée de l'Accord entre le projet de recherche-action sur la pauvreté et le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan. L'Accord doit nous parvenir dans les prochaines heures.
7. La version signée de la Convention de service entre l'Université Laval et le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan. La Convention doit nous parvenir dans les prochaines heures.

La finalisation du protocole de recherche, notamment par la mise au point des instruments pour les adapter au contexte d'Opitciwan, demande l'embauche de personnel, la réalisation de voyages et la tenue de réunions avec des membres de la communauté et des représentants du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan. Il s'agit d'activités indispensables qui font partie intégrante de la démarche de recherche et de son approche participative. Elles supposent également que nous puissions avoir accès au budget de recherche, même si nous ne sommes pas en mesure actuellement de soumettre une demande complète au CÉRUL, puisque la finalisation du dossier suppose la réalisation de ces activités initiales.

Par conséquent, et comme cela a été fait dans des projets précédents, j'aimerais demander au CÉRUL d'autoriser l'accès, dès à présent, aux fonds de recherche, étant entendu qu'ils seront utilisés au cours des quatre ou cinq mois à venir aux fins exclusives de mettre au point les instruments, de finaliser le protocole de recherche après discussions avec les partenaires du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan, enfin de soumettre une demande complète au CÉRUL.

En attendant le résultat de vos délibérations, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Gérard Duhaime

p.j.

Annexe 3 : Termes de référence du Comité Nikaniw, version du 7 novembre 2012

Comité Nikaniw
Projet de recherche action sur la pauvreté – Opitciwan (PRAP)
Termes de référence – 7 novembre 2012

Mission et principes

Les membres du comité sont animés par le désir de promouvoir une plus grande justice sociale et s'engagent à lutter contre la pauvreté sur le territoire des Atikamekw d'Opitciwan. Ils adhèrent aux principes fondamentaux de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, un instrument juridique qui reconnaît les droits politiques, culturels, économiques et sociaux des Premiers peuples. Ces droits sont inextricablement liés les uns aux autres et doivent être défendus et promus. Le mieux-être individuel et collectif des membres de la communauté d'Opitciwan est étroitement lié au développement socioéconomique et à la reconnaissance pleine et entière de ses droits sur le Nitaksinan. Les membres du comité reconnaissent également l'importance des valeurs et coutumes de la Nation Atikamekw d'Opitciwan.

Mandat

Le Comité Nikaniw a pour mandat de diriger les travaux du Projet de recherche-action sur la lutte contre la pauvreté à Opitciwan. Ce projet a actuellement cours dans cinq communautés Premières Nations du Canada. Les communautés participantes sont Opitciwan (Québec), Indian Brook (Nouvelle-Écosse), Fort Hope, Première Nation Eabametoong (Ontario), Misipawistik (Manitoba) et la Première Nation T'it'q'et (Colombie-Britannique). Le projet a été initié par l'Assemblée des Premières Nations du Canada (APN) et l'Université Dalhousie. Il est financé par l'Institut de recherche en santé du Canada (IRSC) et l'Institut de la santé des Autochtones (ISA). Les fonds pour la recherche ont été transférés à l'Université Laval. Celle-ci a signé une entente avec le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan.

Le mandat du Comité Nikaniw consiste à donner des avis et conseils au Comité exécutif et au Groupe de travail (équipe de recherche). Le comité devra notamment proposer des pistes de solution, participer aux activités liées au projet, tant au niveau de la recherche que de l'action. Le comité sera appelé à participer aux enquêtes liées au projet, à la cueillette de données et à réviser et avaliser les documents produits par le groupe de travail. Le comité aura à définir des priorités, tant au niveau de la recherche que des actions à prendre. À cet égard, le comité aviseur aura pour mandat de développer un plan d'action, valide pour toute la durée du projet. Ce plan pourra être néanmoins modifié ou adapté en cours de route. À cette fin, le Plan stratégique d'Opitciwan 2010-2015 servira de guide.

Composition du comité

Le comité est composé des personnes suivantes :

- William Awashish, Ancien Chef d'Opitciwan, Aîné de la communauté
- Yvette Chachai, Co-directrice, Directrice de la santé, CAO
- Gérard Duhaime, Co-directeur, Professeur de sociologie à l'Université Laval, Membre du comité national pour le PRAP
- Martine Awashish, Conseillère politique, CAO

- Martin Awashish, Conseiller politique, CAO
- Stéphanie Chachai, Coordonnatrice locale PRAP, CAO
- Patrick Bacon, Conseiller, Initiative de lutte contre la pauvreté, CSSSPNQL
- Denis Clary, Directeur du Développement économique, CAO
- Hélène Weizineau, Directrice, Développement de la main-d'œuvre et sécurité du revenu
- Jasmin Flammand, Coordonnateur du secteur jeunesse, sports et loisirs
- Simone Awashish, Représentante des femmes, Communauté d'Opitciwan
- Joey Awashish, Représentant du CJAO

Membres *Ad hoc*

Le comité se réserve le droit, au besoin, d'inviter d'autres personnes. Il peut s'agir de représentants des gouvernements, de membres de la communauté ou de toute autre personne susceptible de contribuer au développement du projet.

Modification de la composition

La composition du comité Nikaniw pourra être révisée pour des motifs raisonnables.

Représentation

Un membre peut également être représenté à une réunion du comité par un délégué. Conséquemment, il est de la responsabilité du membre de s'assurer que la personne qui le remplace soit au courant du projet.

Rôles et responsabilités

Co-directeurs :

Yvette Chachai et Gérard Duhaime sont respectivement co-directrice et co-directeur du comité aviseur. Ensemble, ils dirigent les activités des différents comités et du groupe de travail.

Coordonnatrice locale:

Stéphanie Chachai est la coordonnatrice locale du PRAP pour la communauté d'Opitciwan. La coordonnatrice a le mandat de coordonner l'ensemble des activités liées au projet et de rassembler les acteurs concernés autour de projets mobilisateurs. Elle est également responsable de diriger les enquêtes sur le terrain et de colliger toutes les informations pouvant être utiles. La coordonnatrice a également le mandat de produire, avec l'aide du groupe de travail et des autres acteurs impliqués, les analyses et rapports de recherche.

Autres membres :

Les autres membres du Comité Nikaniw ont pour mandat de participer et collaborer aux différentes activités et travaux liés aux Projet de recherche action sur la lutte contre la pauvreté. À l'échelle de la communauté, les membres du comité ont la responsabilité d'appuyer la coordonnatrice locale dans ses activités. Les membres du comité devront également prendre part à la mobilisation communautaire, notamment auprès de leurs réseaux respectifs. Les membres du Comité Nikaniw devront également contribuer au développement d'activités reliées au projet. Comme le projet vise à trouver des pistes de solutions pour contribuer au mieux-être de la communauté, nous encourageons les membres du comité à identifier des ressources qui pourront être mises en commun afin d'assurer le succès des activités qui seront développées. Cette contribution peut être financière, organisationnelle ou bénévole.

Comité exécutif

Le comité exécutif est composé d'Yvette Chachai et de Gérard Duhaime, respectivement co-directrice et co-directeur du projet; de Stéphanie Chachai, coordonnatrice locale pour le PRAP; de Martin Awashish (ou Martine Awashish), représentant du Conseil de bande; et de Patrick Bacon, Conseiller pour l'initiative de lutte contre la pauvreté à la CSSSPNQL.

Le comité exécutif a pour mandat de veiller au bon déroulement du projet. Il a pour mandat d'assurer la liaison entre le Comité aviseur, le Conseil de bande, les organismes et services communautaires, ainsi qu'avec les partenaires. Le comité doit également veiller au respect des ententes, des échéanciers et des plans de travail. Le comité exécutif s'assurera que tous documents, plans, actions et activités liées au projet soient entérinées par le Conseil de bande.

Groupe de travail (équipe de recherche)

Les principaux partenaires du projet pour la communauté d'Opitciwan sont la Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée de l'Université Laval et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et Labrador (CSSSPNQL).

Le groupe de travail est composé de Stéphanie Chachai, du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan; de Gérard Duhaime de l'Université Laval; et de Patrick Bacon, de la CSSSPNQL.

L'équipe de recherche a le mandat de mener les activités sur le terrain, de sensibiliser les partenaires et de participer aux activités nationales. Le groupe de travail a pour mandat de rédiger les documents liés à la recherche et aux activités. Il est également responsable de préparer les rencontres du comité aviseur et du comité exécutif. Le groupe de travail a également la responsabilité d'assurer la liaison entre le volet local et le volet national.

Durée du projet

Le Projet de recherche action sur la pauvreté devait s'échelonner sur cinq ans. Initialement, le projet devait s'étendre de 2010 à 2015. Compte-tenu des délais

rencontrés dans la phase de démarrage, le Projet de recherche action sur la pauvreté à Opitciwan sera prolongé jusqu'en 2016. Si les bailleurs de fonds le permettent - soit l'Institut de recherche en santé au Canada (IRSC) et l'Institut de la santé des Autochtones (ISA) - le projet pourrait être prolongé jusqu'en 2017.

Règles d'éthique et de confidentialité

Les membres du comité s'engagent à respecter les règles d'éthique et de confidentialité inscrites dans l'entente entre le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan et l'Université Laval.

Fréquence des rencontres

Idéalement, le comité devra se réunir pour 3 ou 4 rencontres par année, soit à tous les trois ou quatre mois. Il n'y a pas de règles de quorum.

Annexe 4 : Photos prises lors de certaines activités réalisées dans le cadre du projet Ocki Matcatan

Activité Wikwamotai

Projet Tapiskwan, 2016

Annexe 5 : Portrait d'Opitciwan diffusé sur le site internet national du projet PRAP

Opitciwan, QC

Profil historique

Le village d'Opitciwan était situé auparavant à la pointe de Mékiskan, un lieu accessible par voie d'eau, à une heure de canot de celui que la communauté occupe aujourd'hui. Les familles étaient nomades et le troc, le commerce des fourrures et l'exploitation du bois étaient au cœur de l'activité économique. L'ouverture du poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson a attiré quelques familles, qui se sont installées dans les environs pour y faire la traite des fourrures, mais aussi pour s'alimenter. En 1919, de nombreuses familles se sont établies à la pointe, non loin du lieu où se trouve la communauté aujourd'hui. Il y avait beaucoup de maisons, à l'époque, ainsi qu'une église et un magasin général. Un an plus tard, en 1920, la communauté a été inondée pour constituer le réservoir du barrage Gouin, ce qui a obligé les familles à se rapprocher de la baie. Les gens se sont installés tranquillement sur le territoire où se joignent les rivières en crue, d'où le nom « Opitciwan ».

Opitciwan, qu'on appelle aussi Obedjiwan, est l'une des communautés atikamekw établies sur le territoire ancestral du Nitaskinan.

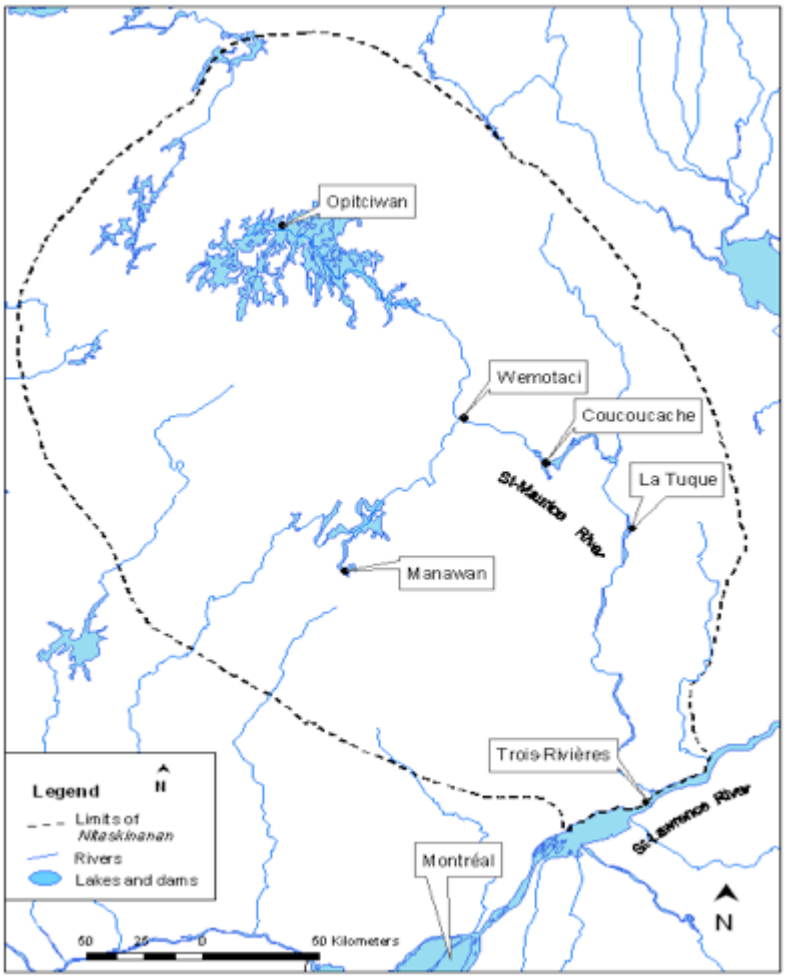

Territoire du Nitaskinan
Source : www.opitciwan.ca

La Nation Atikamekw est répartie en trois communautés : Manawan, Wemotaci et Obedjiwan-Opitciwan. Atikamekw signifie « poisson blanc »; le nom fait référence au corégone, appelé aussi poisson blanc, une espèce consommée depuis des temps immémoriaux. Il y a six saisons dans la culture atikamekw : le pré-printemps (mars-avril), le printemps (mai-juin), l'été (juillet-août, l'automne (septembre-octobre), le pré-hiver (novembre-décembre) et l'hiver (janvier-février).

Opitciwan est la prononciation exacte du nom dans la langue ancestrale des Atikamekw, ce qui signifie « le lieu de rencontre des rivières qui montent ». Aujourd'hui, la culture et les traditions sont centrées sur le bien-être. La réappropriation de la roue de médecine est l'une des approches culturelles adoptées par la population. L'artisanat demeure une des richesses particulières de la communauté, comme le démontrent les paniers et les canots en écorce de bouleau ornés de magnifiques dessins.

Artisanat
Source : www.opitciwan.ca

Le tannage des peaux d'orignal est encore pratiqué aujourd'hui et les peaux d'orignal servent à la confection de mitaines et de mocassins.

Tannage de peaux d'orignal
Source : www.opitciwan.ca

La peau d'orignal est utilisée pour la confection de mitaines et de pantoufles.

Artisanat
Source : www.opitciwan.ca

La cueillette des bleuets est une activité traditionnelle pour certaines familles, qui pratiquent également le piégeage, la pêche et la chasse.

En 2006, la langue ancestrale était parlée régulièrement par 96 % de la population totale, et le français était la langue seconde. L'enseignement se fait en français.

Emplacement
Opitciwan est située au cœur de la province de Québec, plus précisément au nord du réservoir Gouin, dans la région de la Mauricie. On peut s'y rendre par un chemin forestier de 166 kilomètres, qui relie la réserve à la route 167, au Lac-Saint-Jean. On peut également aller à Opitciwan en passant par La Tuque (route forestière no 10) et par Chibougamau (route forestière Barrette-Chapais).

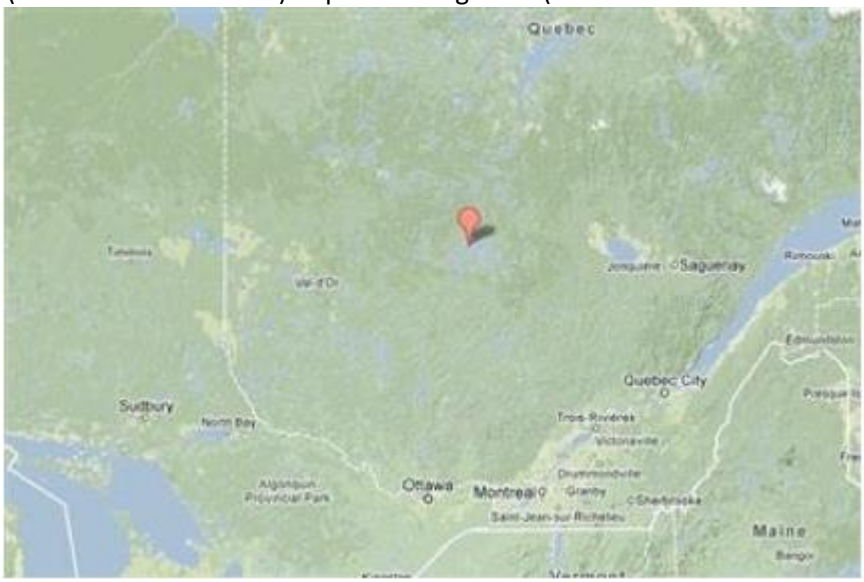

Source : Google Maps

À la croisée des chemins, vers Opitciwan
Source : Aviva, site Web d'Innu Meshkenu

Source : site Web de Radio-Canada

Population et conditions de vie
D'après le Recensement, la population d'Opitciwan en 2011 se chiffrait à 2 031 âmes. L'âge moyen de la population était de 20 ans. La communauté est jeune; il y a une forte concentration du groupe d'âge de zéro à 20 ans et il y a plus d'hommes que de femmes. En ce qui concerne le logement, les maisons de la communauté sont surpeuplées. Selon les données de 2006 du ministère des Affaires indiennes (maintenant Affaires autochtones et Développement du Nord Canada) et l'évaluation des besoins en matière de logement réalisée par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, la communauté a besoin de 356 nouvelles unités d'habitation.

Infrastructure
Grâce à l'accès par la route et les rues de la communauté, Opitciwan est dotée de nombreuses infrastructures qui assurent la qualité des services. Il y a un centre administratif, où sont groupés les différents secteurs de service afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle.

Siège du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan
Source : www.opitciwan.ca

Le centre de santé offre des soins infirmiers, des soins à domicile, ainsi que des services de suivi et de consultation en matière de santé physique et mentale.

Services de santé d'Opitciwan
Source : www.opitciwan.ca

Il y a deux écoles : l'école primaire Niska, qui offre des services d'enseignement du premier au troisième cycles, et l'école secondaire Mikisiw, où se donne l'enseignement du présecondaire au secondaire 5; l'école offre aussi des cours de menuiserie et de foresterie axés sur le marché du travail.

École secondaire Mikisiw
Source : www.opitciwan.ca

École primaire Niska
Source : www.opitciwan.ca

Le poste de police compte de nombreux agents qui assurent le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité dans la communauté, tout en faisant la promotion de la prévention du crime et du respect des principes de la justice légale.

Poste de police d'Opitciwan
Source : www.Opitciwan.ca

La station-service fournit de l'huile, du gaz propane et de l'essence. Le centre de la petite enfance, régi par le ministère de la Famille, compte 160 places pour les enfants de 3 à 48 mois afin de répondre aux besoins des usagers. Le centre sportif répond aux besoins d'activités de loisirs. La Maison des jeunes, de construction récente, a pour mission d'assurer aux jeunes un lieu de mobilisation.

Maison des jeunes d'Opitciwan
Source : le journal Petapan d'Opitciwan

Une remorque assure la continuité des activités de formation commerciale en matière de sécurité du revenu par des services de traiteur et des services de couture. Tepatcimo Kitotakan, la station de radio communautaire, diffuse de l'information à tous les ménages de la communauté.

Magasin général Axep
Source : le journal Petapan d'Opitciwan

Administration publique

Le conseil de bande assure non seulement la qualité des services à ses membres, mais il s'occupe aussi de l'aspect politique. Un chef et six conseillers sont élus démocratiquement pour un mandat de quatre ans. C'est avec le conseil de bande que le gouvernement fédéral traite de toute question résultant des décisions sur la répartition du budget opérationnel et les dossiers d'infrastructure. Tout l'argent d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et de tout autre bailleur de fonds est administré directement par le conseil de bande, aux termes d'une procédure d'accord appuyée par une résolution. C'est également le conseil qui s'occupe des transactions internes, comme les paiements de loyer, le service Internet, les demandes de facture concernant le conseil et les services externes.

Activité économique

La plus grande partie de l'activité économique a lieu dans le secteur public. En effet, 70 % des activités sont concentrées dans ce secteur, malgré le fait que le secteur privé a aussi son rôle à jouer. Le secteur privé a créé un partenariat limité avec l'entreprise de produits forestiers Résolu (www.pfresolu.com). La communauté a connu un développement considérable depuis la création de ce partenariat. Une autre société mixte, les Produits forestiers d'Opitciwan, offre des services de logement et de traiteur aux travailleurs et aux entrepreneurs forestiers. La station-service est gérée par le développement économique. Axep, le magasin général, contribue à l'activité économique.

La création d'une entreprise forestière coopérative, la Coop Inter-Nations, a engendré la création de plusieurs nouveaux emplois. De plus, un accord intervenu entre une entreprise forestière et une famille a entraîné la conclusion de contrats et la création d'emplois, en plus de l'avènement de cette nouvelle entreprise familiale.

L'initiative de deux familles a abouti à l'établissement d'un service de casse-croûte. Les revenus de la plupart des familles proviennent de ces activités, dans le secteur public ou dans le secteur privé.

Source

Projet de Recherche Action contre la Pauvreté. 2017. "Opitciwan, QC"
(http://povertyaction.ca/fr/communaute/opitciwan-qc) Consulté le 13-03-2017

Annexe 6 : Note sur les graphiques socioéconomiques comparatifs, Opitciwan et autres communautés sélectionnées, 2011

OBJECTIF

Cette note de recherche vise à tracer le portrait socioéconomique des communautés participant au projet de recherche action contre la pauvreté et de comparer leur profil statistique à celui du Canada.

MÉTHODE

Source

Les données proviennent des profils de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 de Statistique Canada (Statistique Canada, 2013c). Les données de revenu de T'it'q'et sont manquantes, car selon la Loi sur la statistique, la taille de cette communauté est insuffisante pour la publication des données de revenu. Les données de la communauté Eabametoong sont indisponibles pour l'année 2011, nous avons donc sélectionné les données de 2006 (Statistique Canada, 2007).

Indicateurs

Afin de faciliter la comparaison des communautés entre elles et avec le Canada, nous avons retenu les dimensions et indicateurs suivants.

Population

-Proportion d'Autochtones dans la communauté ;
-Proportion de la population âgée de 0 à 14 ans ;
-Âge médian de la population ;
-Taux de dépendance, compris comme le rapport des individus âgés de 0 à 14 ans et de 65 ans et plus sur les individus âgés de 15 à 64 ans ;
-Taux de féminité ;

Diplomation

-Proportion de la population âgée de 15 ans et plus détenant un diplôme d'études secondaires ou supérieur ;
-Proportion de la population âgée de 25 à 64 ans détenant un diplôme d'études secondaires ou supérieur ;

Activité

-Le taux d'activité, soit le rapport de la population active sur la population âgée de 15 ans et plus ;
-Le taux de chômage ;
-Le taux d'emploi, soit le rapport de la population occupant un emploi sur la population active ;

Revenu

-Revenu médian des personnes âgées de 15 ans et plus ;
-Revenu médian des ménages privés ;
-Revenu médian après impôt des ménages privés divisé par le nombre de personnes moyen dans le ménage.
-La proportion des gains dans le revenu total des personnes âgées de 15 ans et plus ;
-La proportion des transferts dans le revenu total des personnes âgées de 15 ans et plus ;

RÉSULTATS

Les résultats sont synthétisés sous la forme de graphiques de type « radars » ; dans ces graphiques, plus la ligne s'éloigne du centre, plus le taux observé pour un indicateur donné est élevé. À l'aide de ces graphiques, nous avons comparé les données observées pour chacune des communautés avec celles du Canada. Les communautés sont représentées par un trait bleu, le Canada par un trait rouge. Pour faciliter la comparaison, les données de revenu médian ont été converties en pourcentage où 100 représente la valeur observée pour le Canada. Les résultats de chacune des communautés, présentés en bleu, sont comparés avec les résultats du Canada, présentés en rouge.

Graphique 1 – Portrait socioéconomique, T'ít'q'et et Canada, 2011

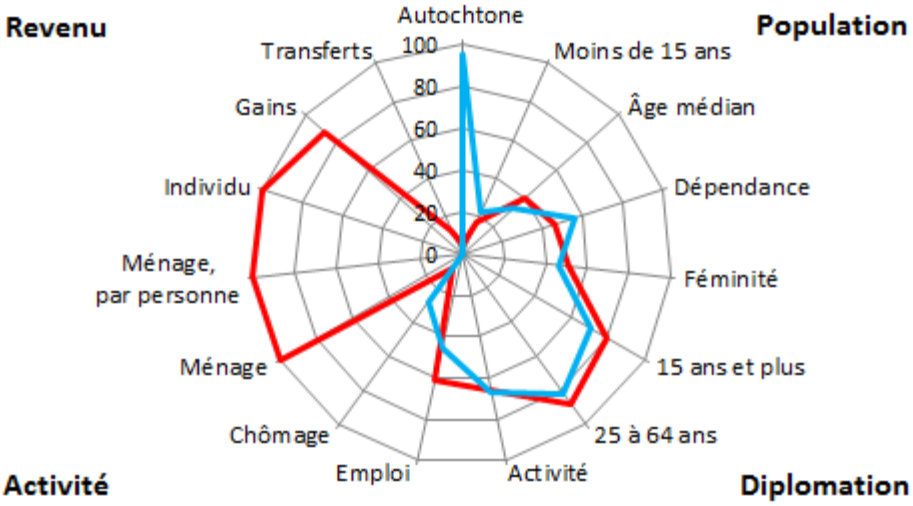

Graphique 2 – Portrait socioéconomique, Misipawistik et Canada, 2011

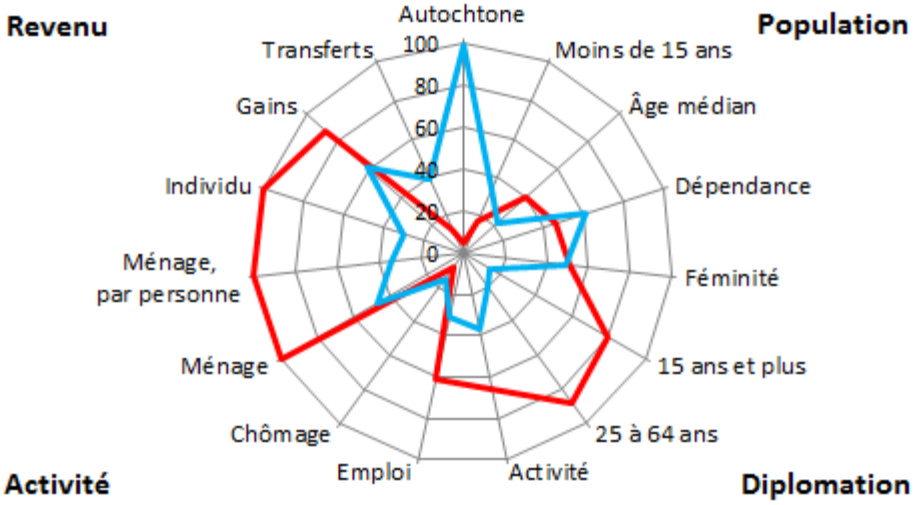

Graphique 3 – Portrait socioéconomique, Eabametoong et Canada, 2006

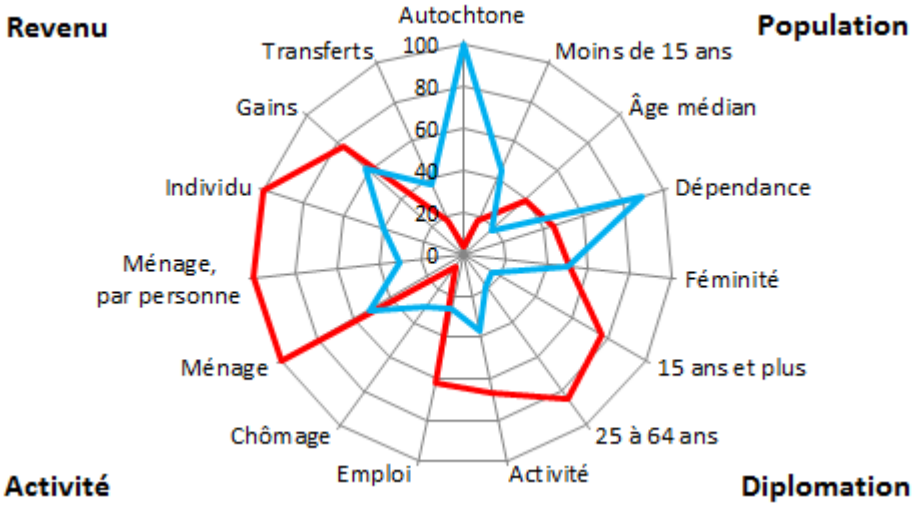

Graphique 4 – Portrait socioéconomique, Opitciwan et Canada, 2011

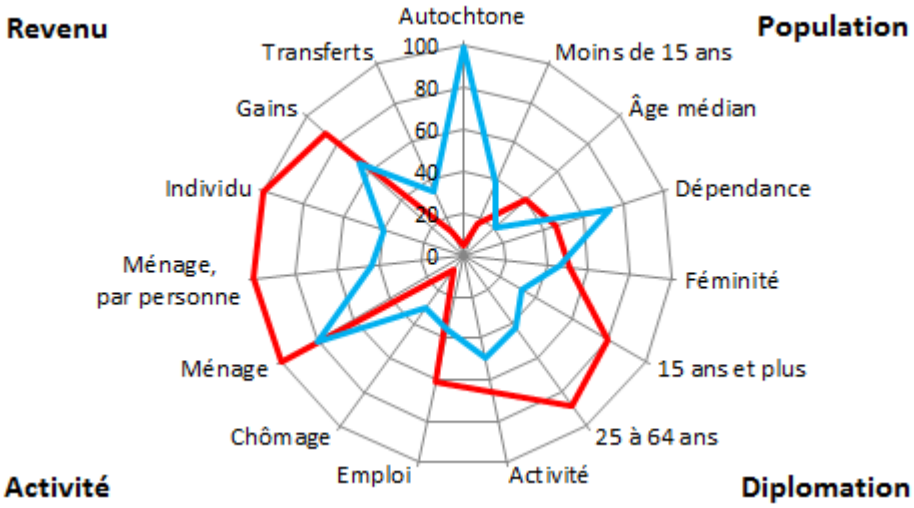

Graphique 5 – Portrait socioéconomique, Indian Brook et Canada, 2011

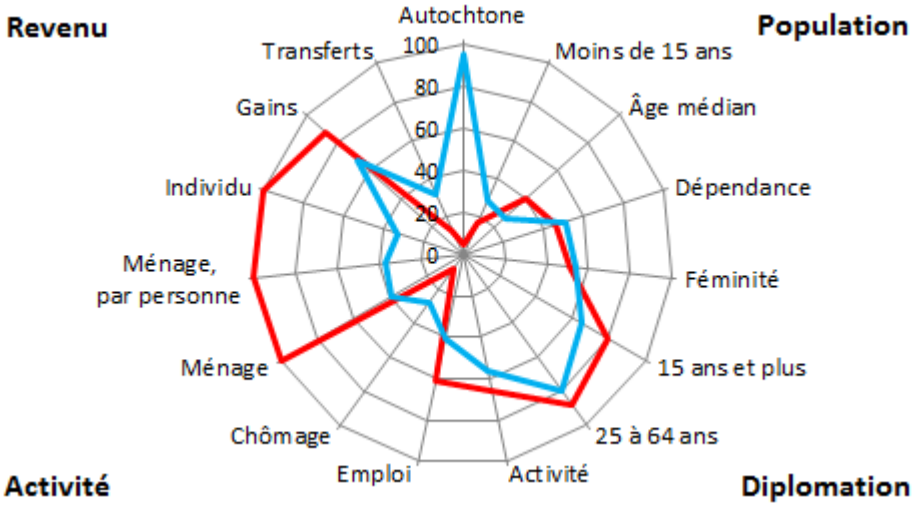

Population
La quasi-totalité de la population des communautés participantes est constituée d'Autochtones. De façon générale, la population de ces communautés est significativement plus jeune que la population canadienne, avec une proportion de moins de 15 ans en moyenne deux fois plus élevé dans ces communautés que pour le Canada. T'it'q'et est la communauté où l'âge médian se rapproche le plus de la tendance canadienne, avec un âge médian de 32,9 ans ; Eabametoong est la communauté où la population est la plus jeune, avec un âge médian de 17,8 ans. Le poids démographique des jeunes dans ces communautés se traduit par des taux de dépendance plus élevés que dans l'ensemble du Canada, mais de façon moins marquée pour Indian Brook et T'it'q'et. À l'exception d'Indian Brook, toutes les communautés ont un taux de féminité inférieur à la tendance nationale.

Diplomation
Alors que T'it'q'et et Indian Brook se rapproche du niveau national, les autres communautés ont un niveau de diplomation beaucoup plus faible que pour le Canada : le taux de diplômés âgés de 25 à 64 ans à Opitciwan est deux fois moins élevé qu'au Canada, et quatre fois moins élevé à Eabametoong et Misipawistik.

Activité
On observe des différences significatives entre les communautés et le Canada en matière d'emploi. Le taux d'emploi est inférieur au Canada dans toutes les communautés, et le taux de chômage plus élevé : à Misipawistik, le taux de chômage est près de deux fois celui du Canada, dans les autres communautés, il est trois fois plus élevé que l'ensemble du Canada.

Revenu
Le revenu médian des ménages est environ deux fois moins élevés dans les communautés qu'au Canada, à l'exception d'Opitciwan qui semble se rapprocher de la médiane canadienne. Cependant, une fois ajusté selon la taille des ménages, le revenu médian des ménages d'Opitciwan est moins de la moitié de celui du Canada. Sur le plan des sources du revenu individuel, on observe un patron très semblable dans toutes les communautés : les gains occupent une part moins importante du revenu que la tendance nationale, alors que les transferts occupent une part plus importante.

CONCLUSION
Comme l'ont démontré le rapport Hawthorn de 1966, la Commission royale sur les peuples autochtones de 1996 et de multiples publications depuis, l'écart persiste entre les conditions de vie des Autochtones et le reste de la population canadienne (Salée, Newhouse et Lévesque, 2006 : 5) ; les profils statistiques des communautés participant au projet montrent que celles-ci s'inscrivent dans cette tendance. Le profil démographique de ces communautés est caractéristique de la population autochtone canadienne, une population jeune et en croissance (Statistique Canada, 2015 : 7). À l'échelle du pays, la population autochtone comporte une part plus élevée de sans diplôme que la population canadienne (Statistique Canada, 2013b : 5) ; mais le niveau de diplomation est significativement moins élevé dans les communautés de Misipawistik, Eabametoong et Opitciwan. Les Autochtones canadiens font face à des obstacles importants dans leur intégration au marché du travail, mais les communautés participantes semblent faire face à des

problèmes d'exclusion du marché du travail plus marqués que le portrait national de la population autochtone (Statistique Canada, 2013a). Enfin, le revenu médian dans ces communautés tend à être inférieur à celui de l'ensemble des Autochtones canadiens, qui, par ailleurs, est inférieur à la tendance nationale (Statistique Canada, 2015 : 28).

BIBLIOGRAPHIE

Salée, Daniel, David Newhouse et Carole Lévesque. 2006. "Quality of life of Aboriginal people in Canada : an analysis of current research." Institute for Research on Public Policy 12(6).

Statistique Canada. 2007. "Profils des communautés de 2006, Recensement de 2006." (http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=3560053&Geo2=PR&Code2=35&Data=Count&SearchText=Fort%20Hope&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=Education&Custom=) Consulté le 19-01-2017

Statistique Canada. 2013a. "Canada - Profil de la population autochtone de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM), Enquête nationale auprès des ménages de 2011." (http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/aprof/index.cfm?Lang=F) Consulté le 19-01-2017

Statistique Canada. 2013b. "Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada : Enquête nationale auprès des ménages, 2011." Ottawa: Statistique Canada.

Statistique Canada. 2013c. "Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM), Enquête nationale auprès des ménages de 2011." (http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F) Consulté le 19-01-2017

Statistique Canada. 2015. "Un aperçu des statistiques sur les autochtones." Ottawa: Statistique Canada.

Annexe 7 : Graphiques socioéconomiques comparatifs, Opitciwan et autres communautés sélectionnées, 2006

Graphique 1 – Portrait socioéconomique, T'ít'q'et et Canada, 2006

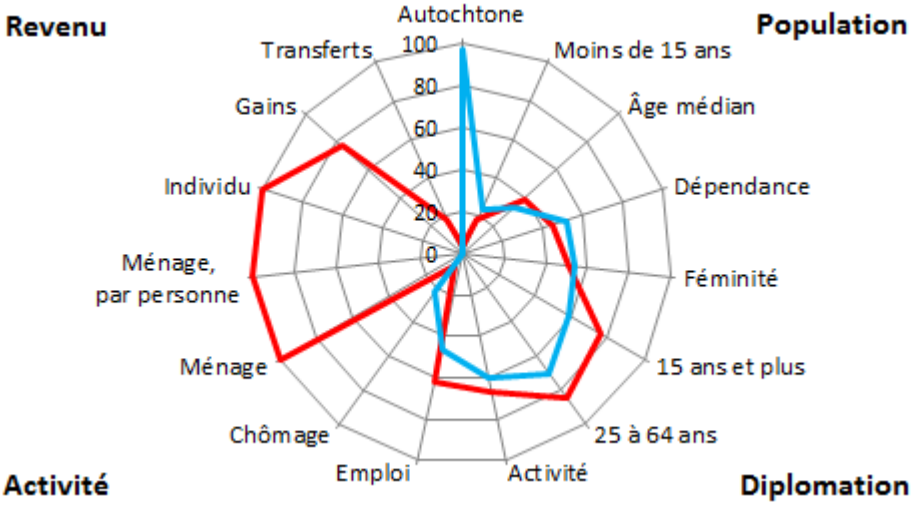

Graphique 2 – Portrait socioéconomique, Misipawistik et Canada, 2006

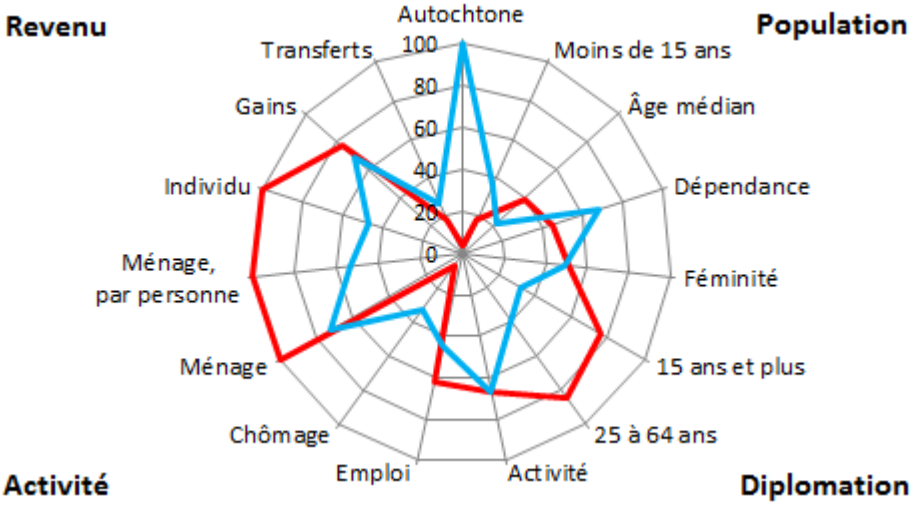

Graphique 3 – Portrait socioéconomique, Eabametoong et Canada, 2006

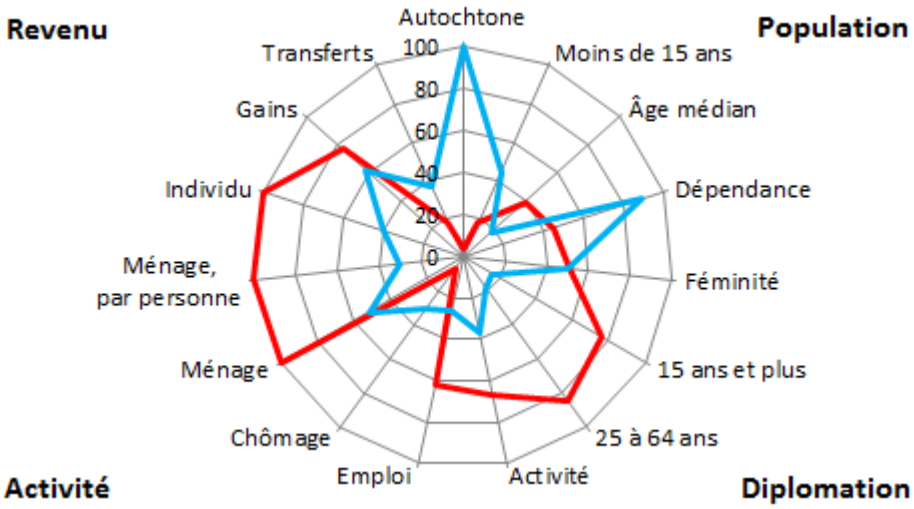

Graphique 4 – Portrait socioéconomique, Opitciwan et Canada, 2006

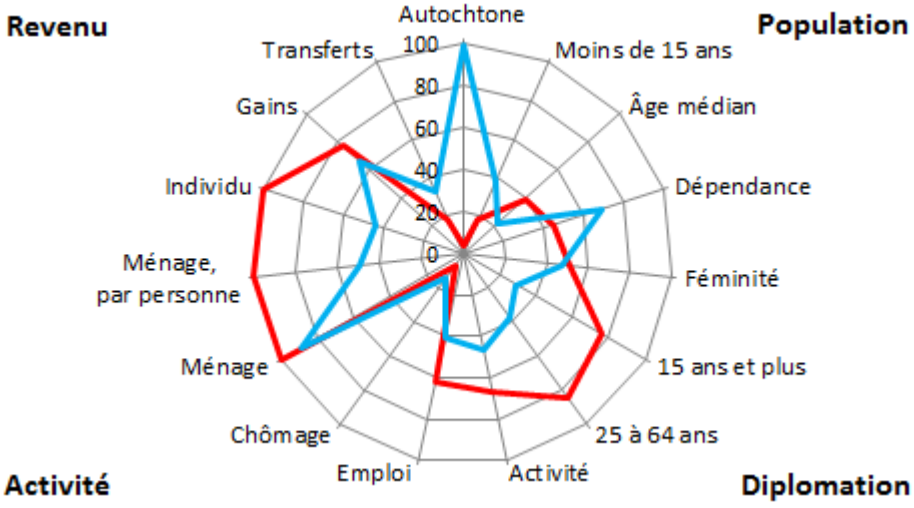

Graphique 5 – Portrait socioéconomique, Indian Brook et Canada, 2006

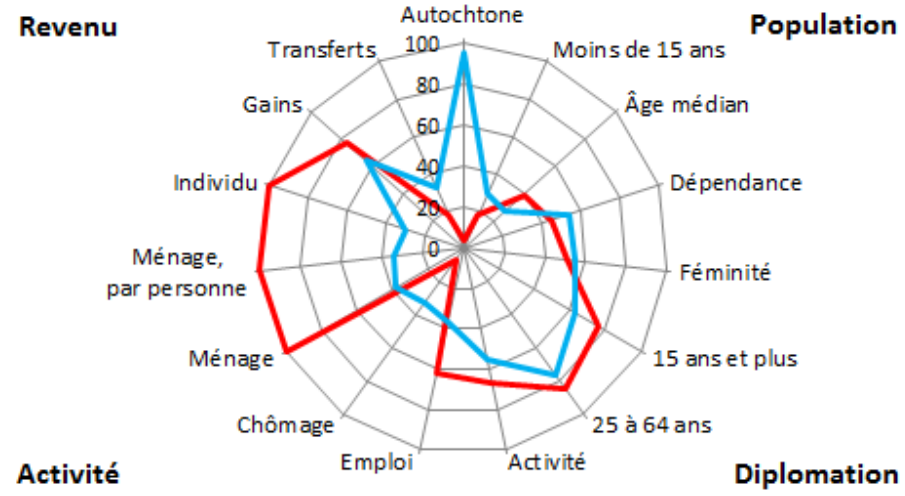

Annexe 8 : Indices comparatifs des prix d'Opitciwan 2016

1. Introduction

L'enquête intitulée Indices comparatifs des prix d'Opitciwan 2016 a été réalisée en partenariat entre la Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée de l'Université Laval et le comité Nikaniw dans le cadre du Projet de recherche Action contre la pauvreté. Opitciwan est la communauté la plus isolée de la nation Attikamekw, cette communauté d'un peu plus de 2 000 habitants n'est accessible que par un chemin forestier de gravier, la ville voisine la plus proche se situant à près de 250 km. L'isolement, ainsi que la petite taille de la population de cette communauté, peuvent avoir un impact sur les prix payés en épicerie, en raison notamment des frais de transport et des volumes importés. La visée de cette enquête est de faire la comparaison des prix d'un panier de consommation entre l'épicerie d'Opitciwan et celles des villes avoisinantes afin de mesurer la différence de coût.

2. Méthode

2.1 Instrument de collecte

Les données ont été recueillies à l'aide d'une version modifiée de l'instrument de collecte employé dans l'enquête Suivi des prix à la consommation au Nunavik 2011-2013 (Duhaime et Caron, 2013). Cette liste comporte divers produits alimentaires et non alimentaires de consommation courante regroupés selon les catégories suivantes : les aliments périssables frais, les aliments périssables surgelés, les aliments non périssables, les produits d'entretien ménager, les produits d'hygiène personnelle et les produits pour bébé. La liste comprend une description détaillée des produits dont le prix doit être mesuré, de façon à ce que les prix soient saisis pour des produits identiques d'une épicerie à l'autre.

2.2 Collectes de données

La première collecte de prix a été effectuée à Opitciwan, ce qui a permis d'ajuster la liste en fonction des produits disponibles à l'épicerie de la communauté. Cette liste de produit ajustée à la disponibilité des produits d'Opitciwan a été employée pour faire la collecte dans deux épiceries de référence situées dans des villes avoisinantes, soit Roberval et Saint-Félicien. Lorsqu'un produit saisi à Opitciwan n'était pas disponible dans une épicerie de référence, le prix d'un produit de format et de qualité comparable lui a été substitué.

2.3 Traitement des données

Dans un premier temps, les prix collectés en épicerie ont été compilés dans une base de données où chaque produit a été codé et regroupé en fonction des catégories de produits à l'étude. Au total, les prix de 193 produits ont été enregistrés à Opitciwan ; de ces produits, 76,2 % disposent de deux observations de référence, 17,1 % d'un seul point de comparaison, et 6,7 % ont dû être écartés, faute de produit permettant une comparaison valide. Lorsqu'un produit de substitution saisi dans une épicerie de référence différait en quantité, le prix du produit a été ajusté au format du produit saisi à Opitciwan par une règle de trois ; des 327 observations enregistrées dans les épiceries de référence, 8,3 % des prix ont été imputé de cette façon. Au total, l'échantillon complet comporte 180 produits comparables. Dans un deuxième temps, un sous-échantillon permettant la comparaison entre les données de 2013 et les données de 2016 a été constitué. Les prix de la collecte de 2016 ont été ajustés en dollars de 2013, de façon à faciliter la comparaison des prix en contrôlant l'effet de l'inflation. Au total, l'échantillon comparable pour les années 2013 et 2016

comporte 110 produits. Enfin, des intervalles de confiance ont été calculés de façon à estimer la précision des résultats.

2.4 Calcul des indices de prix

Le prix de référence sur lequel se base chacun des indices est la moyenne des prix observés dans les deux épiceries des villes avoisinantes. La moyenne entre les deux épiceries a été calculée afin d'amoindrir l'écart des prix que l'on peut observer entre des épiceries de bannière et de surface différentes. La décision d'enregistrer les prix dans deux épiceries de référence qualitativement différentes repose sur le postulat selon lequel les habitants des villages avoisinants ont la liberté de choisir entre deux épiceries accessibles aisément en voiture, alors que les habitants d'Opitciwan ne disposent pas de cette option. Pour chaque produit, un indice simple a été calculé en rapportant le prix observé à Opitciwan sur la moyenne des prix observés dans les épiceries de référence pour ce même produit ; l'indice résultant a ensuite été multiplié par 100 pour obtenir un indice en base 100. Les indices de prix pour les catégories de produits ont été calculés avec la formule d'indice élémentaire de Jevons, compris comme la moyenne géométrique des indices simples d'une catégorie de produits (Nations Unies, 2004 : 172). Les indices pour les catégories de produit ont également été calculés à l'aide de la méthode de Dutot ; soit, pour une catégorie donnée, le rapport de la moyenne des prix d'Opitciwan sur la moyenne des prix des épiceries de référence. Les résultats obtenus ont été comparés, les indices diffèrent de quelques points d'une catégorie à l'autre. L'approche qui a été retenue dans le cadre de cette enquête est l'indice de Jevons, car les indices ainsi obtenus seraient moins volatils, la moyenne géométrique des ratios de prix étant moins influencée par les fortes variations de prix (Chiru, 2014 : 36; Nations Unies, 2004 : 176).

2.5 Limites

Les indices ont été calculés à partir d'un échantillon de produits, un échantillon différent pourrait donner des résultats différents. La taille de l'échantillon des produits comparables peut avoir des répercussions sur la qualité des résultats ; les sous-catégories de produits comportant peu d'observations présentent des résultats à utiliser avec prudence. Les intervalles de confiance ont été calculés de façon à estimer la précision des résultats. Une seule collecte de données a été effectuée dans les épiceries, ce qui peut introduire des biais pouvant influencer significativement les résultats, que ce soit par exemple des soldes, des phénomènes de prix saisonnier ou un défaut exceptionnel d'approvisionnement. Bien que peu nombreux, les prix imputés à certains produits demeurent artificiels et peuvent influencer les résultats.

Enfin, les indices de prix tels que calculés dans la présente enquête ne doivent pas être confondus avec un indice de prix à la consommation, qui lui prend en compte les habitudes de consommation des ménages avec un panier de consommation beaucoup plus étendu et qui repose sur une méthodologie beaucoup plus complexe. Les indices de prix tels que calculés ici comparent un même panier de produits entre une épicerie et des épiceries de référence, un poids égal est attribué à chaque produit dans la construction de l'indice. Les indices obtenus ne rendent compte que des variations entre les épiceries étudiées, ils ne donnent aucune indication sur les valeurs absolues observées.

3. Résultats

Tableau 1. Indices de prix par catégorie de produit calculés avec l'échantillon complet, Opitciwan, Roberval et Saint-Félicien, 2016

(Base 100 = Prix moyen de Roberval et Saint-Félicien)

N = 180

Catégorie	Indice	IC 95 %
Produits Alimentaires	133,1	[128,3 ; 138,5]
Périssables	131,3	[123,2 ; 140,3]
Frais	126,8	[117,8 ; 136,5]
Congelés	150,8	[137,6 ; 167,0]
Non périssables	134,6	[128,3 ; 141,4]
Produit de soins personnels	133,3	[117,9 ; 151,9]
Produits ménagers	137,0	[122,0 ; 156,6]
Produits pour bébés	112,1	[104,0 ; 120,2]
Ensemble des produits	132,7	[128,2 ; 137,4]

Les indices présentés dans le tableau 1 comprennent la totalité des prix mesurés en 2016 ; comme la taille de cet échantillon est légèrement plus grande que l'échantillon comparable dans le temps, les résultats sont un peu plus précis. Les indices calculés se lisent de la façon suivante : pour chacun des indices, la base 100 représente le prix moyen observé entre Roberval et Saint-Félicien ; une valeur supérieure à 100 représente un prix observé à Opitciwan supérieur à la moyenne des villes avoisinantes. Par exemple, un indice de 150 signifierait que le prix observé à Opitciwan est de 50 % plus élevé que les prix observés à Roberval et Saint-Félicien.

Pour l'ensemble des produits mesurés, les prix observés à Opitciwan étaient d'environ 33 % supérieurs à la moyenne des prix des villes voisines. Pour l'ensemble des produits alimentaires, on observait des prix de 33 % supérieurs à Opitciwan, mais on constate des différences significatives entre les indices des sous-catégories de produits alimentaires : la catégorie de produits alimentaires pour laquelle la différence de coût est la moins importante est celle des produits périssables frais, avec une différence de 27 % ; les produits congelés constituent la catégorie pour laquelle la différence est la plus importante, avec 51 %. Les produits de soins personnels et les produits ménagers mesurés à Opitciwan affichent un écart avec les villes voisines comparables, respectivement 33 % et 37 %. Enfin, les produits pour bébé affichent l'écart de prix le moins important, soit 12 %. Les ensembles de produits non alimentaires sont les catégories comportant le moins d'observations, ce qui se traduit par des intervalles de confiance plus élevés ; les résultats pour ces ensembles sont à considérer avec prudence.

Tableau 2. Indices de prix par catégorie de produit calculés avec le sous-échantillon comparable, Opitciwan, Roberval et Saint-Félicien, 2016
(Base 100 = Prix moyen de Roberval et Saint-Félicien)
N = 110

Catégorie	Indice	IC 95 %
Produits Alimentaires	132,4	[126,4 ; 138,6]
Périssables	129,1	[118,2 ; 141,0]
Frais	124,6	[114,5 ; 137,5]
Congelés	155,8	[129,1 ; 184,6]
Non périssables	135,0	[127,5 ; 143,0]
Produit de soins personnels	138,4	[115,1 ; 162,6]
Produits ménagers	166,4	[146,8 ; 187,4]
Produits pour bébés	101,7	[94,3 ; 111,6]
Ensemble des produits	134,4	[128,5 ; 140,7]

Le tableau 2 reprend exactement la même comparaison que le tableau, c'est-à-dire les prix d'Opitciwan de 2016 comparés avec les prix des épiceries de référence, mais cette fois selon le sous-échantillon comparable dans le temps. Les indices pour la plupart des catégories sont similaires à ceux du tableau précédent, mais certaines catégories affichent un intervalle de confiance plus étendu que dans l'échantillon global, en raison du nombre moins élevé d'observations ; c'est notamment le cas pour les produits congelés et de soins personnels. La précision de l'estimation de l'indice des produits pour bébés rapportée par l'intervalle de confiance suggère qu'en réalité, les prix pour cet ensemble auraient aussi bien pu augmenter que diminuer.

Tableau 3. Indices de prix par catégorie de produit calculés avec le sous-échantillon comparable, Opitciwan, Roberval et Saint-Félicien, 2013
(Base 100 = Prix moyen de Roberval et Saint-Félicien)
N = 110

Catégorie	Indice	IC 95 %
Produits Alimentaires	116,4	[112,1 ; 120,8]
Périssables	114,9	[109,3 ; 121,8]
Frais	111,0	[105,0 ; 117,1]
Congelés	138,1	[120,1 ; 159,4]
Non périssables	117,5	[111,6 ; 123,8]
Produit de soins personnels	123,3	[111,5 ; 136,6]
Produits ménagers	123,2	[112,8 ; 134,2]
Produits pour bébés	115,9	[98,4 ; 131,6]
Ensemble des produits	117,4	[113,4 ; 121,0]

Le tableau 3 contient les indices comparant Opitciwan aux commerces de références pour l'année 2013, selon le sous-échantillon comparable dans le temps. À l'exception des produits ménagers et

pour bébés, on constate que l'écart moyen était alors de 15 points inférieurs aux données les plus récentes. Ceci dit, à l'exception des produits ménagers et pour bébés, lorsque rapporté sur l'indice global, on retrouve un patron d'écarts de prix presque identique entre Opitciwan et les épiceries de référence : c'est-à-dire que pour les deux années, les produits congelés présentent un indice significativement plus élevé que l'indice global, les produits de soins personnels présentent un indice légèrement supérieur à l'indice global, alors que les produits alimentaires en général, les produits alimentaires périssables et les produits alimentaires périssables frais présentent un indice de prix légèrement inférieur à l'indice global.

Tableau 4. Indices de prix par catégorie de produit calculés avec le sous-échantillon comparable, Roberval et Saint-Félicien, 2013 et 2016
(Base 100 = Prix moyen de Roberval et Saint-Félicien en 2013)
N = 110

Catégorie	Indice	IC 95 %
Produits Alimentaires	87,6	[83,7 ; 91,9]
Périssables	88,0	[82,1 ; 94,1]
Frais	87,2	[81,4 ; 93,1]
Congelés	92,4	[76,5 ; 117,0]
Non périssables	87,3	[81,8 ; 92,8]
Produit de soins personnels	92,1	[82,1 ; 101,7]
Produits ménagers	80,4	[68,0 ; 94,4]
Produits pour bébés	116,8	[94,1 ; 145,1]
Ensemble des produits	88,0	[84,3 ; 92,0]

Les indices contenus dans le tableau 4 expriment l'écart de prix observés entre 2013 et 2016 pour les épiceries de référence. Ainsi, la valeur 100 représente le prix moyen entre les épiceries de Roberval et Saint-Félicien observé en 2013. Si l'on exclut les produits pour bébés, les prix ont diminué d'environ 12 % entre 2013 et 2016 dans les épiceries de référence. L'étendue de l'intervalle de confiance pour les produits congelés, les produits de soins personnels et les produits pour bébés suggère qu'il est probable que les prix aient en réalité augmenté dans ces catégories. La diminution significative des prix dans les épiceries de référence entre 2013 et 2016 pourrait participer à expliquer l'écart de prix plus important en 2016 entre Opitciwan et les épiceries de référence qu'en 2013.

Tableau 5. Indices de prix par catégorie de produit calculés avec le sous-échantillon comparable, Opitciwan, 2013 et 2016
(Base 100 = Prix d'Opitciwan en 2013)
N = 110

Catégorie	Indice	IC 95 %
Produits Alimentaires	99,7	[95,4 ; 103,9]
Périssables	98,8	[94,2 ; 103,8]
Frais	97,8	[93,0 ; 102,8]
Congelés	104,2	[95,9 ; 115,6]
Non périssables	100,3	[94,1 ; 107,1]
Produit de soins personnels	103,4	[97,4 ; 110,0]
Produits ménagers	108,6	[100,2 ; 119,2]
Produits pour bébés	102,6	[95,7 ; 114,0]
Ensemble des produits	100,7	[97,1 ; 104,3]

Le tableau 5 mesure l'écart observé à Opitciwan entre 2013 et 2016, la valeur 100 représentant les prix observés en 2013. Les valeurs des indices suggèrent qu'il y a peu de différence entre les prix de 2013 et 2016 ; le coût de certains produits aurait légèrement augmenté, alors que d'autres auraient diminué. Compte tenu des intervalles de confiance, pour presque toutes les catégories, on ne peut pas affirmer avec certitude que les prix ont bien augmenté ou diminué ; à l'exception des produits ménagers, pour lesquels il semble plus sûr d'affirmer que les prix ont augmenté.

Conclusion

Les indices de prix semblent indiquer un écart de prix entre l'épicerie d'Opitciwan et les épiceries de références plus important en 2016 que l'écart observé en 2013. Nous ne pouvons pas fournir d'explications définitives à l'augmentation de l'écart des prix observés à partir de nos données en raison de leurs limites ; notamment, la taille des échantillons et le faible nombre de collectes pouvant, notamment, introduire des biais par l'absence de contrôle pour les effets saisonniers ou des promotions. Compte tenu de ces limites, quels éléments d'interprétation peut-on tirer de nos résultats pour expliquer l'augmentation entre 2013 et 2016 de l'écart de prix entre Opitciwan et les épiceries de référence ? Lorsque l'on compare les prix observés à Opitciwan en 2016 avec les prix observés en 2013, il ne semble pas y avoir eu de hausse de prix significative : si nos résultats sont bien représentatifs des différences de coûts entre ces deux années, alors l'accroissement de l'écart de prix ne serait pas dû à une augmentation des prix à Opitciwan. Nos résultats semblent plutôt indiquer que l'accroissement de l'écart observé s'expliquerait par la réduction des prix dans les épiceries de référence. La réduction des prix dans les épiceries de référence pourrait être due à plusieurs facteurs, mais elle semble s'opposer à la tendance dans le milieu de l'alimentation où l'inflation tend à croître depuis quelques années (Statistique Canada, 2016). Cette observation suggère que la réduction des prix dans les épiceries de référence entre 2013 et 2016 pourrait être liée à des facteurs touchants spécifiquement l'une ou l'autre des localités de référence, plutôt qu'une réduction généralisée du coût des aliments à l'échelle de la province ou du pays. Le repositionnement de la chaîne de détail alimentaire d'une des localités de référence pourrait participer à l'explication de la réduction des prix.

Bibliographie

Chiru, Radu. 2014. "Le document de référence de l'indice des prix à la consommation canadien." Ottawa: Statistique Canada.

Duhaime, Gérard et Andrée Caron. 2013. Suivi des prix à la consommation au Nunavik 2011-2013. Québec: Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée.

Nations Unies. 2004. "Guide pratique pour l'établissement des prix à la consommation." Commission économique pour l'Europe des Nations unies

Statistique Canada. 2016. "Tableau 326-0020 - Indice des prix à la consommation, mensuel (2002=100 sauf indication contraire), CANSIM (base de données)." (http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=3260020&&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=37&tabMode=dataTable&csid=) Consulté le 07-11-2016